CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION



Rapport annuel de gestion 2008-2009

Québec

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION



Rapport annuel de gestion 2008-2009

Québec

Vous pouvez obtenir de l'information complémentaire sur le Conseil supérieur de l'éducation en composant le 418 643-3850 ou encore en consultant son site Internet, à l'adresse suivante : www.cse.gouv.qc.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-56186-6 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-56187-3 (version PDF)
ISSN : 1711-1722 (version imprimée)
ISSN : 1719-0622 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2009

Toute demande de reproduction doit être faite au Service de la gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec.

Le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes et n'est utilisé que pour alléger le texte.

Ce document est imprimé sur du papier fait à 100 % de fibres recyclées postconsommation.

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, je vous transmets le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 2008-2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

Michelle Courchesne

Québec, septembre 2009

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, j'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du Conseil supérieur de l'éducation.

Au cours la dernière année, le Conseil supérieur de l'éducation a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique 2007-2011, lequel énonce sa mission et ses valeurs, propose des orientations quant au développement à moyen terme et à long terme de l'éducation et présente les objectifs qu'il se fixe pour cette période.

L'année 2008-2009 a été marquée du sceau du renouvellement et de la consolidation de l'organisme. En effet, le gouvernement du Québec a procédé à la nomination de six nouveaux membres, qui sont venus mettre leurs connaissances et leur expertise au profit du Conseil pour un mandat d'une durée de quatre ans. Au 31 mars 2009, tous les sièges au Conseil étaient occupés.

En outre, comme il le fait chaque année, le Conseil a procédé au renouvellement de plus du quart des membres de ses différentes commissions. Aussi, en vue de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et de favoriser la transition au regard des travaux en cours, le Conseil a porté une attention toute particulière à la bonification et à la formalisation de ses mécanismes d'accueil. Aussi, lors d'une toute première activité d'accueil regroupé, la présidente et les gestionnaires du Conseil ont eu l'occasion de recevoir formellement tous les nouveaux membres des commissions. Cette rencontre leur a non seulement permis d'être informés des travaux en cours au sein de leurs commissions respectives, mais aussi de mieux situer leur contribution et leur engagement citoyen au regard de la mission générale du Conseil supérieur de l'éducation et de prendre connaissance des règles et des principes établis dans son code d'éthique et de déontologie.

De plus, tel que le prévoit sa loi constitutive, le Conseil a adopté, au cours de l'année, son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Ce rapport, qui est produit tous les deux ans et déposé à l'Assemblée nationale par votre entremise, constitue la principale voie par laquelle le Conseil transmet au gouvernement sa lecture des enjeux de même que les orientations qu'il préconise pour l'ensemble du système éducatif. Dans son rapport intitulé *L'éducation en région éloignée : une responsabilité collective*, le Conseil a brossé le portrait de la situation qui prévaut en région éloignée dans le domaine de l'éducation et a proposé des orientations en vue d'y favoriser le développement des personnes et de leurs communautés.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil a rendu public trois avis : l'un d'entre eux a été élaboré de son initiative, les deux autres l'ont été en réponse à des projets de modification réglementaire, conformément aux dispositions de sa loi.

Dans son avis d'initiative intitulé *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*, le Conseil formule des recommandations dont l'objet est d'orienter le développement du système universitaire québécois. Ces recommandations portent sur la mission universitaire, la scolarisation des étudiants et étudiantes, le développement de la recherche ainsi que les liens à établir entre l'État et les universités.

De plus, le Conseil a adopté un avis en réponse à un projet de règlement visant à modifier le Règlement sur les autorisations d'enseigner. Les principales modifications proposées avaient trait à l'ajout de programmes universitaires de formation à l'enseignement de deuxième cycle ainsi qu'à la réussite d'un examen de langue d'enseignement pour les futurs enseignants. Le Conseil a aussi rendu public un avis portant sur un projet de règlement relatif à des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales et touchant certaines dispositions liées à l'admission, à la sanction des études et à l'organisation scolaire.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la Loi sur le développement durable, le Conseil a adopté et rendu public son Plan d'action de développement durable 2009-2013. Celui-ci expose les actions déjà menées par le Conseil et celles qu'il entend mettre en œuvre au cours des prochaines années en vue de s'inscrire dans le projet collectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a, quant à lui, adopté cinq avis portant respectivement sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités québécoises, l'indexation des programmes d'aide financière aux études et autres modifications, les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers, les modifications au Règlement sur l'aide financière aux études concernant les réservistes des Forces canadiennes et, finalement, la hausse des droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens qui ne sont pas résidents du Québec et qui sont inscrits à l'enseignement universitaire ou collégial.

Au cours de la dernière année, le Conseil a poursuivi le processus de mise en œuvre de mécanismes diversifiés de communication avec vous. Cette préoccupation est d'ailleurs retenue comme l'un des objectifs du plan stratégique du Conseil. C'est ainsi que j'ai notamment eu le plaisir de vous rencontrer pour échanger sur les orientations retenues par le Conseil dans son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation.

De plus, le Conseil a porté une attention particulière au renforcement des liens d'échange et de collaboration qu'il entretient avec d'autres organismes consultatifs de l'État québécois, notamment avec le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil de la science et de la technologie. Au cours de la dernière année, ces liens de collaboration interconseils ont même franchi les limites de nos frontières, puisque le Conseil a amorcé l'exploration de collaborations potentielles avec le Conseil supérieur de l'enseignement du Maroc, à la suite de ma participation à titre de conférencière invitée au Colloque national sur le partenariat institutionnel pour l'école marocaine.

Par ailleurs, en novembre 2008, les membres du Conseil se sont rendus en Outaouais à l'occasion de la visite annuelle en région pour y rencontrer les acteurs de l'éducation. Le Conseil a ainsi pu entendre des représentants de tous les ordres d'enseignement, des administrateurs, des professionnels et même quelques étudiants, prendre le pouls de ces acteurs intéressés par l'éducation et connaître leurs préoccupations, leurs projets et leurs réalisations.

Le Conseil a produit un rapport synthèse de cette visite et vous l'a transmis; il l'a également remis à l'ensemble des organismes et des groupes rencontrés. Il a souligné les défis particuliers auxquels cette région est confrontée, notamment ceux découlant de sa situation limitrophe avec l'Ontario et de l'incidence que cela a sur la rétention des élèves et des étudiants de même que sur la capacité des établissements d'enseignement à produire une offre de formation diversifiée. De plus, le Conseil a observé que la dispersion sur un vaste territoire de communautés subissant une décroissance démographique pose des défis importants au réseau de l'éducation, et plus particulièrement à la communauté anglophone de cette région.

Le Conseil a pu constater que l'un des points forts de la région de l'Outaouais réside dans la mobilisation et la concertation de tous ses acteurs pour relever les défis en matière d'éducation. À cet égard, elle souligne le rôle majeur joué par la Table Éducation Outaouais, qui fait office de pionnier au Québec dans ce domaine.

Voilà présentées les activités de l'année 2008-2009. Celles-ci illustrent sans contredit la volonté du Conseil d'exercer sa mission et les efforts qu'il déploie pour le faire, tout en relevant les défis auxquels il fait face en matière de continuité, d'adaptation et d'innovation.

En terminant, je tiens à saluer le travail de tous les membres du Conseil, de ses commissions et comités de même que des membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, et à les remercier. Ce sont plus d'une centaine de personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, permettent à l'organisme de produire des avis qui éclairent les décisions ministérielles et ainsi servent de phares au milieu de l'éducation.

La pertinence et la qualité des avis et des rapports du Conseil reposent sur la rigueur des processus qui mènent à leur élaboration. La réflexion du Conseil résulte de délibérations entre ses membres, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

Les publications du Conseil sont ainsi le fruit d'un travail collectif, autant des personnes de la permanence du Conseil que des membres des instances, sans oublier, bien sûr, toutes les personnes que le Conseil consulte lorsqu'il prépare un avis ou un rapport. Je tiens à les remercier très sincèrement.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Nicole Boutin
Québec, septembre 2009

Déclaration

de la présidente du Conseil supérieur de l'éducation

À titre de présidente du Conseil supérieur de l'éducation, j'assume la responsabilité de l'information et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de ces renseignements.

Le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du Conseil supérieur de l'éducation décrit fidèlement la mission, les valeurs et la vision de celui-ci et présente les orientations, les objectifs et les indicateurs de son plan stratégique. Il rend compte des résultats obtenus au cours de l'année.

À ma connaissance, l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion est fiable. Elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2009.

La présidente,

Nicole Boutin

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 Présentation du Conseil supérieur de l'éducation 13

1.1 Le Conseil 14

1.2 Les commissions 14

1.3 Le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail 15

1.4 Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études 15

1.5 Le secrétariat et les ressources 16

1.6 Les collaborateurs et les partenaires 16

PARTIE 2 Résultats au regard des objectifs stratégiques 17

2.1 Orientation 1 – Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes 18

2.1.1 Axe : Le système d'éducation dans son ensemble 18

2.1.2 Axe : L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire 21

2.1.3 Axe : L'enseignement secondaire 23

2.2 Orientation 2 – Favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société 25

2.2.1 Axe : L'enseignement collégial 25

2.2.2 Axe : L'enseignement et la recherche universitaires 28

2.3 Orientation 3 – Soutenir et accroître la capacité d'influence de même que la notoriété du Conseil 30

2.3.1 Axe : La fonction du Conseil 30

2.3.2 Axe : Le pouvoir d'influence du Conseil 34

2.3.3 Axe : La gestion des ressources humaines 36

2.4 Orientation stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études 37

2.4.1 Axe : Le système d'aide financière aux études dans son ensemble 37

2.4.2 Axe : La réglementation des droits de scolarité et des autres droits 38

2.4.3 Axe : Les programmes d'aide financière aux études 41

2.4.4 Axe : L'influence du Comité 42

PARTIE 3 Résultats au regard des retombées des publications 43

3.1 La diffusion des publications du Conseil 43

3.2 Les retombées des publications : intérêt et incidence 44

3.2.1 Quelques données générales 45

3.2.2 Les rapports sur l'état et les besoins de l'éducation 47

3.2.3 Les avis 49

3.2.4 Les études et les recherches 56

3.2.5 Les publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études 57

3.2.6 L'incidence des publications du Conseil 58

3.2.7 L'incidence des publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études 61

PARTIE 4 Autres aspects relatifs à la Loi sur l'administration publique 63

4.1 Les ressources humaines 63

4.2 Le Code d'éthique et de déontologie 64

4.3 La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels 64

4.4 La politique linguistique 65

4.5 La déclaration de services aux citoyens 65

4.6 Le développement durable 65

4.7 Les recommandations du Vérificateur général 68

PARTIE 5 Ressources humaines et financières 69

5.1 Les membres du Conseil et de ses commissions 69

5.2 Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010 75

5.3 Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008 75

5.4 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études 76

5.5 Le secrétariat 77

5.6 Les ressources financières 77

ANNEXES 78

Indicateurs 2008-2009 au regard du Plan stratégique 2007-2011 du Conseil supérieur de l'éducation 78

Sommaire de la planification stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2007-2011) 80

Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation 81

Code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études 85

PARTIE 1

Présentation
du Conseil supérieur de l'éducation

« C'est au Conseil supérieur de l'éducation que reviendra surtout la responsabilité de maintenir le système d'enseignement en contact avec l'évolution de la société et celle d'indiquer les changements à opérer et d'inspirer des plans à long terme. » (Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Rapport*, t. I, 1963, n° 176, p. 107.)

Le Conseil supérieur de l'éducation a été créé en 1964, en même temps que le ministère de l'Éducation, mais par une loi distincte qui confirme son autonomie.

Sa mission

Lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation à moyen et à long terme, le Conseil a pour fonctions de collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de le conseiller sur toute question relative à l'éducation. Il veut ainsi favoriser le plein épanouissement des personnes et proposer des réponses aux besoins de la société québécoise.

Le Conseil remplit sa mission en exerçant une fonction politique, une fonction démocratique et une fonction éducative. Par sa fonction politique, le Conseil donne des avis et propose des orientations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en vue de l'éclairer dans ses choix en matière d'éducation. Il situe son action sur un large horizon, à partir non seulement de ce qui est réalisable immédiatement, mais aussi de ce qui est souhaitable à plus long terme. À cet égard, le Conseil est soumis à une obligation de pertinence, qu'il entend toujours mieux remplir.

Par leur fonction démocratique, le Conseil et ses membres se veulent les représentants de la population dans son ensemble et, plus particulièrement, des acteurs de l'éducation, tant du personnel de l'éducation que des parents et des étudiants. Ce sont près d'une centaine de personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent à ses travaux et à sa réflexion.

Par sa fonction éducative, le Conseil propose des valeurs, des principes, des analyses de situation et des modèles d'action qu'il soumet à la réflexion et à la délibération tant des personnes que des institutions éducatives.

Ses valeurs

C'est dans l'exercice même de ces trois fonctions que s'incarnent les valeurs profondes du Conseil. Les plus importantes sont la recherche du bien commun, de la justice sociale, de la qualité de l'éducation et de l'accès à cette dernière partout à l'intérieur du territoire québécois ainsi que le respect de l'égalité, de l'équité et de la vie démocratique. Le Conseil adhère, dans son fonctionnement, à des valeurs de représentativité, d'engagement citoyen de ses membres, de rigueur intellectuelle, de pertinence et de qualité de ses productions et de ses interventions. Il fait la promotion de ces valeurs, notamment par la pertinence et la qualité de ses avis et de ses rapports ainsi que par l'écoute attentive des milieux concernés, sans renoncer à son indépendance.

Sa vision

Par son enracinement dans les milieux de l'éducation et par ses fonctions politique, démocratique et éducative, le Conseil veut exercer une influence significative en matière d'éducation, en particulier en consolidant son rôle de pont entre les acteurs de l'éducation, la population en général et les décideurs.

1.1 Le Conseil

Le Conseil compte 22 membres nommés par le gouvernement suivant la recommandation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des étudiants, des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socioéconomiques. Le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou son représentant est, d'office, membre adjoint du Conseil sans droit de vote.

Les membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans, à moins qu'ils n'aient à achever un mandat non terminé. Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président ou une présidente.

La loi constitutive de l'organisme définit ainsi son mandat.

« Le Conseil doit :

- donner son avis au ministre sur tout projet de règlement que celui-ci est tenu de lui soumettre ainsi que sur toute question que le ministre lui soumet;
- au moins tous les deux ans, faire rapport au ministre sur l'état et les besoins de l'éducation;
- faire au ministre, qui le dépose à l'Assemblée nationale, un rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

Le Conseil peut :

- donner au ministre des avis ou lui faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative à l'éducation;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction. »

C'est la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui est chargé d'appliquer la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. Enfin, le Conseil doit se réunir au moins huit fois par année.

1.2 Les commissions

Le Conseil peut compter sur cinq commissions pour la réalisation de ses travaux ou pour l'étude de questions particulières. Elles représentent chacune un ordre ou un secteur d'enseignement :

- la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire;
- la Commission de l'enseignement secondaire;
- la Commission de l'enseignement collégial;
- la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires;
- la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Chaque commission est composée de neuf à quinze personnes.

Le Conseil désigne, parmi ses membres, un président ou une présidente pour chacune de ses commissions, pour un mandat de un an renouvelable.

Les membres des commissions sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés par l'ordre ou le secteur d'enseignement visé. Leur mandat est d'au plus trois ans et n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

Les commissions sont chargées de conseiller l'organisme sur toute question relative à leur secteur d'activité et de préparer, par mandat de la Table du Conseil, des avis qu'elles lui soumettent ensuite pour adoption. Elles se réunissent au moins quatre fois par année.

1.3 Le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail

Le Conseil peut constituer un comité dont la fonction sera de l'assister dans la préparation du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et désigner, parmi ses membres, une personne qui en assurera la présidence.

De plus, certains objets étudiés par le Conseil ou projets de règlement soumis à son attention pour un avis peuvent déborder le cadre d'un seul ordre ou secteur d'enseignement; ainsi, le Conseil s'est doté de mécanismes permettant la constitution de comités ad hoc et favorisant la participation de plus d'une commission au regard d'un avis.

Par ailleurs, le Conseil mène régulièrement des travaux en conformité avec les dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation ou encore de la Loi sur l'administration publique. Le Conseil confie à des comités spéciaux, ou parfois à l'une de ses instances, la réalisation de certains de ces travaux.

1.4 Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Institué en 1999 en vertu de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) est composé de dix-sept membres, dont un assume la présidence, qui sont nommés par le gouvernement après consultation de groupes représentant les étudiants, le personnel des établissements d'enseignement et les milieux socioéconomiques. Leur mandat est d'au plus quatre ans et ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

La personne qui préside le CCAFE relève de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et n'est pas membre du Conseil. Cependant, le comité est rattaché administrativement au Conseil, et ses règles de régie interne sont soumises à l'approbation de celui-ci.

Le CCAFE est chargé de conseiller la ministre sur toute question que cette dernière lui soumet relativement :

- aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études;
- aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à de tels services;
- aux mesures ou politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

Le CCAFE peut :

- saisir la ministre de toute question relative à une matière qui relève de lui;
- faire effectuer des études et des recherches;
- solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes.

Enfin, la ministre est tenue de lui soumettre tout projet de règlement ayant trait aux programmes d'aide financière aux études ainsi que toute condition qu'elle se propose d'inclure dans des règles budgétaires ou toute directive qu'elle entend donner aux établissements d'enseignement relativement aux droits de scolarité et aux autres droits qui relèvent de sa compétence. La ministre transmet à la présidente ou au président du Conseil les demandes d'avis qu'elle adresse au CCAFE. Ces avis seront acheminés directement à la ministre. Le Comité doit se réunir au moins quatre fois par année.

1.5 Le secrétariat et les ressources

Pour réaliser sa mission, le Conseil supérieur de l'éducation peut compter sur le soutien d'une équipe permanente. Cette équipe, dont la gestion est assumée par la secrétaire générale assistée de deux cadres, est responsable de la coordination de la production de l'ensemble des avis et des rapports du Conseil. Elle comprend les personnes affectées soit à la coordination des différentes commissions et comités, soit celles qui rédigent les avis et les rapports, les agents de recherche et le personnel du centre de documentation ainsi que les personnes affectées aux communications et à l'administration, incluant l'informatique.

Entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009, le Conseil bénéficiait du soutien d'un effectif de 30 postes autorisés ainsi que d'une enveloppe budgétaire de 2 642,7 k$ pour l'ensemble de ses activités.

1.6 Les collaborateurs et les partenaires

Pour remplir sa mission, le Conseil compte sur un vaste réseau de collaborateurs qui contribuent à garantir l'enracinement de ses interventions dans le milieu. Parmi ceux-ci se trouvent :

- le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport,
  - qui met à la disposition de l'organisme toute information, documentation ou donnée qu'il détient et qui peut être utile à la préparation des avis destinés à la ministre;
  - qui fournit à l'organisme un soutien technique pour la gestion de ses ressources financières, humaines et matérielles;
- les réseaux de l'éducation et les organismes socioéconomiques, dont des représentants sont invités à contribuer à la réflexion de l'organisme, à un moment ou à un autre du processus d'élaboration de ses avis ou rapports, et qui constituent des relais possibles de diffusion de la pensée de l'organisme dans leur milieu respectif.

À ces collaborateurs s'ajoutent plus d'une centaine d'organismes nationaux que le Conseil consulte annuellement pour obtenir des suggestions de candidatures pour ses commissions.

PARTIE 2

Résultats
au regard des objectifs stratégiques

Au cœur des préoccupations fondamentales du Conseil, à moyen et à long terme, figure le postulat général d'action suivant :

> Promouvoir le plein accès à l'éducation, la réussite éducative, l'égalité des chances et l'équité pour tous afin d'assurer le plein épanouissement de chacun des citoyens, le développement du savoir et la participation de la société québécoise à l'évolution harmonieuse de l'ensemble des sociétés.

Le Conseil a le souci, par sa réflexion, de concourir à l'atteinte de ces finalités et de favoriser l'obtention de résultats tangibles en ce qui concerne tous les élèves, jeunes ou adultes, de notre société dorénavant plurielle. Dans son plan stratégique 2007-2011, il a retenu les trois orientations suivantes, qui s'inscrivent dans la perspective de ce postulat général :

- favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes;
- favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société;
- soutenir et accroître la capacité d'influence de même que la notoriété du Conseil.

Les deux premières orientations sont assorties d'objectifs qui se traduisent en thèmes relatifs aux avis ou aux rapports sur l'état et les besoins de l'éducation. C'est sur la base d'indicateurs de qualité que le Conseil présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs associés aux orientations.

La rigueur du processus d'élaboration des publications, l'utilisation de recherches qui font la synthèse des connaissances sur un sujet, la recension de modèles porteurs d'avenir dans les expériences faites ici et ailleurs ainsi que les consultations qui fixent des balises quant à la pertinence des orientations et des pistes d'action proposées sont autant d'indicateurs qui témoignent de la qualité des publications du Conseil.

La troisième orientation est assortie d'objectifs relatifs à la fonction première du Conseil, laquelle est de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation, au pouvoir d'influence du Conseil et à sa gestion des ressources humaines. La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, qui a été modifiée en 2006, renforce sa fonction de conseil en recentrant sa mission sur une vision globale de l'éducation et sur une plus grande collaboration avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

C'est à la lumière d'indicateurs qui témoignent notamment de l'adaptation de l'organisme aux changements induits par l'entrée en vigueur de sa nouvelle loi, de l'intérêt et de l'incidence de ses travaux sur les décideurs ainsi que de ses capacités en matière de recherche et d'analyse que sont présentés les résultats obtenus aux objectifs associés à la dernière orientation.

Un tableau synthèse des indicateurs 2008-2009 au regard du Plan stratégique 2007-2011 du Conseil supérieur de l'éducation est placé en annexe.

2.1 Orientation 1 **Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes**

2.1.1 Axe : **Le système d'éducation dans son ensemble**

OBJECTIF 1 **Proposer une vision de la qualité et de la continuité des services éducatifs dans l'ensemble du territoire québécois, en prenant notamment en compte les finalités de l'éducation, les défis de l'évolution démographique et la diversité des besoins des milieux.**

☐ **Rapport 2006-2008 sur l'état et les besoins de l'éducation, intitulé *L'éducation en région éloignée : une responsabilité collective***

En région éloignée, le réseau de l'éducation doit remplir sa mission dans un contexte de baisse démographique conjuguée à une dispersion des communautés à l'intérieur de grands territoires. À cela s'ajoute une vulnérabilité particulière sur le plan économique. Voilà ce qui pose des défis majeurs pour l'éducation, défis qui interpellent toute la collectivité et dont la réponse demande des approches nouvelles.

Aussi, il y a lieu de se demander quelles sont les conditions qui permettront au système éducatif de garantir l'accès, la qualité et la diversité des services dans l'ensemble du territoire et de contribuer au développement des régions.

C'est dans ce contexte que le Conseil supérieur de l'éducation a choisi, pour son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2006-2008, de brosser un tableau de l'éducation en région, de faire état des besoins des régions et des défis auxquels elles sont confrontées et de proposer des pistes d'amélioration et de développement pour que soient assurées, en région éloignée comme partout au Québec, l'accessibilité et la qualité des services éducatifs.

RÉSULTAT

Le rapport 2006-2008 sur l'état et les besoins de l'éducation, intitulé *L'éducation en région éloignée : une responsabilité collective*, a été adopté par le Conseil le 16 octobre 2008. Il a été transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui l'a ensuite déposé à l'Assemblée nationale au début de la session parlementaire. Le rapport a été rendu public et diffusé le 25 mars 2009. Des versions abrégées française et anglaise ont été produites.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Les travaux relatifs à la préparation du rapport 2006-2008 sur l'état et les besoins de l'éducation ont démarré en janvier 2007. Ils ont été confiés à un comité formé de douze personnes issues du réseau de l'éducation et de la société et présidé par un membre du Conseil. La réflexion du comité a été alimentée par des études documentaires, par l'audition d'experts et par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain dans les régions éloignées.

Pendant le processus, le Comité a entendu plus d'une vingtaine d'experts et analysé les mémoires présentés en 2002 et 2004 par des acteurs de l'éducation à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale. Il a également pris connaissance des propos tenus par les représentants des divers ordres d'enseignement lors de la visite du Conseil dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, à l'automne 2007. Il a aussi entendu les membres de la Table interordres de l'éducation du Nord-du-Québec en décembre 2007.

Le Comité a de plus mené, en février et en mars 2008, une consultation en deux volets auprès du personnel de l'éducation de six régions éloignées à l'étude; celle-ci a pris la forme d'une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon représentatif du personnel éducatif du primaire, du secondaire et du collégial (environ 1 400 personnes) et d'entrevues individuelles ou de groupe de cadres et de professeurs des universités présentes dans ces régions. Au cours de l'année 2008-2009, le Comité s'est réuni à trois reprises.

PENSÉE DU CONSEIL

Au cours de ses travaux, le Conseil a constaté que les acteurs de l'éducation en région éloignée étaient fortement engagés dans le maintien de l'accessibilité et de la qualité des services éducatifs en utilisant tous les moyens et les mesures gouvernementales à leur disposition. Des avancées importantes ont ainsi été réalisées, en région éloignée, sur le plan de l'accès à l'éducation et de la scolarisation. Cependant, il est clair pour le Conseil que ces acquis sont menacés, particulièrement dans le contexte de la diminution continue du nombre d'élèves et d'étudiants.

Pour le Conseil, l'accès à des services éducatifs de qualité dans toutes les régions du Québec est une question d'équité. Cette dernière est une valeur fondamentale de la société québécoise qui demande non seulement de reconnaître à chacun les mêmes droits, mais aussi de lui offrir les conditions et les moyens de répondre à ses besoins, en tenant compte de ses différences et de sa situation particulière. Les changements en cours et ceux qui se profilent à moyen et à long terme posent des défis importants aux réseaux de l'éducation dans les régions éloignées.

Pour répondre à ces défis, le Conseil propose des orientations qui prennent appui sur des convictions maintes fois énoncées précédemment. La première conviction est la reconnaissance du lien étroit entre l'éducation et le développement des personnes et des communautés. La seconde est que l'innovation, appuyée par la recherche et l'expérimentation, est essentielle au renouvellement de l'action et des pratiques en éducation. Enfin, pour le Conseil, les approches en matière d'éducation doivent compter sur le dynamisme des communautés locales.

La première des quatre orientations formulées par le Conseil affirme la nécessité d'adapter les services éducatifs et d'innover dans leur organisation pour en assurer la qualité et la disponibilité le plus près possible des communautés locales. Cette accessibilité peut être améliorée notamment par l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

La deuxième orientation préconise d'harmoniser davantage l'offre de formation avec les besoins des personnes et les forces de chacune des régions. Pour le Conseil, l'offre de formation doit prendre en compte les besoins et le potentiel de développement tant des personnes que des communautés.

La troisième orientation invite les acteurs de l'éducation en région éloignée à renforcer leur leadership, à se concerter et à mobiliser leurs partenaires, sur le plan local et régional, pour relever collectivement les défis du domaine de l'éducation dans leur milieu.

Enfin, dans la quatrième orientation, le Conseil invite le gouvernement, et particulièrement la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à adapter ses interventions aux besoins spécifiques des régions éloignées de façon à accroître la marge de manœuvre des acteurs locaux et régionaux.

☐ **Rapport 2008-2010 sur l'état et les besoins de l'éducation sur le thème de l'éducation pour l'inclusion**

L'éducation pour l'inclusion se présente comme une façon assez récente, et de plus en plus répandue, de nommer une préoccupation des systèmes éducatifs d'un grand nombre de pays quant à leur capacité d'offrir une éducation de qualité à tous les élèves et étudiants, jeunes et adultes, à l'intérieur d'un système éducatif qui soit en mesure de prendre en compte la diversité de leurs besoins.

Prenant acte des changements sociaux qui transforment l'éducation et, en conséquence, du rehaussement du curriculum et des exigences de scolarisation, le Conseil a voulu faire porter son rapport sur l'état et les besoins 2008-2010 sur la question de l'éducation pour l'inclusion.

Ce rapport devrait donner une vision éclairée et actualisée de l'état de l'éducation pour l'inclusion dans le système scolaire québécois. Il permettra d'examiner, dans une perspective systémique, la situation actuelle de l'éducation au Québec sous l'angle de sa capacité d'inclure toutes les personnes, en étant attentif au chemin parcouru depuis le début des années 1990 et aux efforts à consacrer à l'avenir pour la réaliser.

Le rapport devrait aussi permettre de cibler non seulement les défis et les zones de vulnérabilité au regard de l'éducation pour l'inclusion, mais également les progressions et les forces qui assurent son développement. Enfin, le rapport devrait aussi permettre d'éclairer la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport au regard de propositions d'orientations qui pourraient guider le pilotage du système éducatif.

Les travaux relatifs à la préparation du rapport 2008-2010 sur l'état et les besoins de l'éducation ont démarré à l'automne 2008. Outre le choix du thème, le Conseil a constitué un comité pour l'assister dans la préparation du rapport et a procédé à la nomination de ses membres. Le Conseil a adopté le devis de travail en mars 2009. Le Comité s'est réuni à deux reprises.

OBJECTIF 2 Proposer une vision de l'éducation des adultes et de la formation continue qui tienne compte à la fois des besoins et des capacités des adultes ainsi que des défis de la société québécoise.

☐ **Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner**

L'information concernant cet avis est présentée à la section 2.1.3 plus bas.

☐ **Avis sur la réponse du réseau de l'éducation aux besoins des entreprises et aux besoins de formation continue de leur personnel**

Sous la pression de la mondialisation de l'économie et de l'évolution rapide de la technologie, le renouvellement continu des compétences de la main-d'œuvre est devenu une question cruciale. Au cours des dernières années, les dispositifs mis en place au Québec pour la qualification de la main-d'œuvre se sont multipliés et diversifiés; c'est ainsi que nous trouvons le Régime de qualification, la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, le Programme d'apprentissage en milieu de travail, les services aux entreprises d'Emploi-Québec, les services aux entreprises des établissements du réseau de l'éducation de même que l'offre de services des consultants et des formateurs individuels, des établissements privés et des fournisseurs d'équipement. Ce nouveau contexte constitue un enjeu pour le réseau de l'éducation. De façon particulière, l'influence marquante et accrue de la Commission des partenaires du marché du travail et des comités sectoriels de main-d'œuvre dans le domaine de formation de la main-d'œuvre amènent les établissements d'enseignement à revoir leurs dispositifs et à ajuster leur offre de services.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue le mandat de préparer un avis qui apportera un éclairage sur la façon dont l'expertise du réseau de l'éducation, résultant d'investissements substantiels de fonds publics, peut être mise à profit dans un contexte nouveau de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, aux côtés d'autres acteurs qui y exercent un rôle majeur.

Après une interruption de ses travaux pour assurer la préparation de l'avis sur les exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) en formation générale des adultes, la Commission a repris ses travaux en juin 2008.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

La Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue s'est réunie à quatre reprises. Elle a examiné l'offre de services des établissements du réseau de l'éducation aux adultes et aux entreprises. Une enquête a été réalisée à cette fin dans les commissions scolaires, les collèges publics et les collèges privés subventionnés. Des entrevues ont été par la suite réalisées avec des responsables des services aux entreprises du secondaire et du collégial. Des entrevues de groupe ont aussi réuni des enseignantes et des enseignants intervenant à la fois en formation initiale et en entreprise. En outre, au cours de quatre tables rondes, la Commission a recueilli des gestionnaires de l'unité responsable de la formation continue dans les universités des données qualitatives sur leur offre de services aux entreprises et aux organisations. Des entrevues téléphoniques ont aussi été conduites auprès de gestionnaires d'unités d'enseignement particulièrement actives en formation continue en réponse à des demandes des entreprises et des organisations. Elle a également accordé une attention particulière au point de vue d'employeurs qui ont eu recours aux services d'un établissement du réseau de l'éducation. Des entrevues de groupe ont été menées à cet effet, avec des employeurs ou des responsables des ressources humaines d'entreprises qui ont fait appel au réseau de l'éducation et auprès d'autres qui n'y ont pas eu recours.

Un projet d'avis sera soumis au Conseil pour être adopté au cours de la prochaine année financière.

2.1.2 Axe : **L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire**

OBJECTIF 3 **Promouvoir une formation qui favorise le plein développement des élèves en prenant en compte leurs besoins diversifiés, et qui mobilise tous les acteurs de l'école et de la communauté.**

☐ **Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner**

L'information concernant cet avis est présentée à la section 2.1.3 plus bas.

☐ Avis sur les devoirs et les leçons à l'école primaire

Les devoirs et les leçons à l'école primaire font l'objet de débats récurrents dans les milieux scolaires et dans les familles. Le Conseil supérieur de l'éducation a constaté que la pratique des devoirs et leçons est très répandue à l'enseignement primaire et que, d'une façon générale, les parents et le personnel enseignant ont une perception assez positive au regard de la pertinence de cette pratique. Cependant, les devoirs et les leçons posent des difficultés à plusieurs élèves et à leurs familles. Pensons notamment aux familles dont les deux parents travaillent à l'extérieur, aux familles monoparentales, aux familles des milieux défavorisés, à celles dont les parents ne parlent pas le français de même qu'aux familles qui ont un enfant en difficulté d'apprentissage. Des pistes de réponses aux besoins des familles sont d'ailleurs présentement à l'examen, et se présentent sous différentes formes, dont le soutien aux élèves ou à leurs parents pour la réalisation des devoirs et leçons. Le Conseil estime cependant que plusieurs questions demeurent en suspens, dont celle des conditions à mettre en œuvre pour une pratique éclairée en la matière et celle des mesures de soutien nécessaire pour que tous les élèves puissent tirer profit des devoirs et des leçons.

RÉSULTAT

Entre le 30 mars 2008 et le 1er avril 2009, la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire a tenu trois réunions sur ce thème.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Lors de sa réunion de juin 2008, la Commission s'est penchée sur différents documents de recherche pour préparer les consultations prévues à l'automne 2008. Les membres ont également reçu la présidente du Conseil de la famille et de l'enfance, accompagnée de sa secrétaire générale et d'une analyste-conseil.

À sa réunion d'octobre 2008, les membres de la Commission ont pris connaissance de l'avancement des consultations réalisées auprès d'écoles primaires et auprès d'organismes communautaires qui offrent des services d'aide aux devoirs aux élèves du primaire. Les membres ont également pris connaissance de travaux portant sur les politiques des devoirs et des leçons dans certains systèmes scolaires hors Québec. Lors de cette réunion, les membres ont reçu deux représentants de la Fédération des comités de parents du Québec ainsi que des représentants de l'organisme communautaire ABC des Hauts Plateaux.

La réunion de février 2009 a porté sur l'examen d'un projet de deuxième rapport d'étape permettant de consolider l'ensemble des travaux qui ont servi d'appui à la réflexion de la Commission. Ce second rapport d'étape a été soumis au Conseil en mars 2009.

Les travaux se poursuivront au cours de l'année et un projet d'avis sera soumis au Conseil pour adoption en 2009.

2.1.3 Axe : **L'enseignement secondaire**

OBJECTIF 4 **Promouvoir une formation de base commune et des services éducatifs qui favorisent la réussite des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés.**

☐ **Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner**

Conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et à l'article 456 de la Loi sur l'instruction publique, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a demandé au Conseil supérieur de l'éducation un avis concernant les modifications au Règlement sur les autorisations d'enseigner. L'autorisation d'enseigner délivrée en vertu de ce règlement, que ce soit le permis ou le brevet, définit un droit d'exercice et sa portée est d'autoriser l'accès à la profession enseignante.

Les modifications apportées au Règlement sur les autorisations d'enseigner dont il est question dans cet avis touchent l'enseignement primaire et secondaire, incluant l'éducation aux adultes et la formation professionnelle.

RÉSULTAT

Le Conseil a reçu la demande d'avis de la ministre le 3 juin 2008 et a entrepris ses travaux dès sa réunion du 13 juin. Le Conseil a défini un cadre d'analyse et adopté des orientations qui ont guidé l'élaboration de l'avis, lequel a été transmis à la ministre au mois d'août 2009.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Les modifications apportées au Règlement sur les autorisations d'enseigner ont trait :

- à des ajouts à la liste des programmes de formation à l'enseignement;
- à des conditions relatives à l'acquisition d'une formation à l'enseignement, tout en enseignant;
- à des dispositions liées au stage probatoire et au stage de formation pratique;
- à des mesures liées à la qualité de la langue;
- à des dispositions relatives au renouvellement des autorisations provisoires d'enseigner.

Le Conseil s'est donné un cadre d'analyse reposant, notamment, sur différents principes et orientations mis en avant dans des avis antérieurs :

- le respect des orientations énoncées dans l'avis sur la profession enseignante adopté par le Conseil en 2003;
- la poursuite de l'objectif qui consiste à qualifier le personnel enseignant tout en tenant compte de la qualité de la langue d'enseignement chez les futurs enseignants, de l'accueil et de l'intégration d'enseignants issus de l'immigration ainsi que de la pénurie de candidats dans certaines disciplines et dans certaines régions du Québec;
- le bien-fondé des modifications proposées, notamment en fait de précision, de souplesse et d'application.

PENSÉE DU CONSEIL

Le Conseil a examiné les modifications proposées et a conclu que celles-ci étaient de nature à répondre à des besoins liés à la conjoncture actuelle en matière de pénurie de personnel dans certaines disciplines et dans certaines régions ainsi qu'à des besoins d'accueil et d'intégration de personnes formées à l'extérieur du Québec et du Canada. Toutefois, il a exprimé quelques préoccupations quant à l'introduction de programmes menant à l'obtention d'une maîtrise en enseignement. Ensuite, le Conseil a recommandé à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et aux universités de s'assurer qu'un véritable mécanisme de reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels en formation initiale à l'enseignement soit déployé.

Enfin, le Conseil croit que les modifications sont de nature à préciser la teneur du Règlement sur les autorisations d'enseigner et à en faciliter l'application. De plus, elles sont en concordance avec certaines orientations gouvernementales et ministérielles en matière de qualité de la langue et d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants.

☐ Avis sur les besoins des jeunes du secondaire

Le Conseil souhaite connaître les besoins des jeunes de 12 à 17 ans qui fréquentent les écoles secondaires du Québec, tout particulièrement sous les angles pédagogique, personnel et social, avec l'objectif d'apporter un éclairage sur les conditions à mettre en œuvre pour y répondre en vue de favoriser la réussite du plus grand nombre d'entre eux.

À l'intérieur de cet avis, le Conseil entend proposer des pistes d'action à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et aux autres acteurs scolaires afin d'éclairer les choix locaux en matière d'adaptation de l'école, de l'offre de formation et de l'offre de services en rapport avec les besoins des jeunes du secondaire.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement secondaire le mandat d'élaborer un avis sur les besoins des jeunes du secondaire. La Commission a entrepris ses travaux en avril 2007 et présenté un devis de travail, lequel a été adopté par le Conseil. En 2008-2009 la Commission s'est réunie à quatre reprises.

En décembre 2008, elle a soumis un deuxième rapport d'étape à l'examen des membres du Conseil. Un projet d'avis a été déposé au printemps 2009 en vue de le faire adopter par le Conseil.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

La Commission a procédé à une recension des écrits sur divers thèmes liés à son mandat et elle a consulté des experts et colligé des données sur l'ordre d'enseignement secondaire.

Ainsi, la Commission a tracé, à grands traits, les étapes de la trajectoire de développement des jeunes du secondaire et des valeurs auxquelles ils adhèrent. Elle a cherché à comprendre un certain nombre de phénomènes qui touchent les jeunes : le rôle de la famille et des amis; les besoins qu'ils éprouvent à différents moments de leur cheminement scolaire, particulièrement au moment des transitions entre les ordres d'enseignement; les raisons qui motivent un certain nombre d'entre eux à poursuivre leurs études au secteur des adultes dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

Aussi, la Commission a examiné les modes d'organisation dans d'autres systèmes scolaires en vue d'inspirer les pratiques en vigueur dans les établissements d'enseignement secondaire d'ici. Elle a aussi tenté de cerner les différents modes de collaboration entre l'école et la famille à l'ordre secondaire.

Enfin, la Commission a mené, en février et en mars 2008, une activité de consultation dans cinq écoles secondaires reconnues par leurs pairs comme étant particulièrement aptes à répondre aux besoins des jeunes. À l'occasion de ces visites, des entrevues ont été accordées au personnel de direction de l'école, au personnel enseignant, aux élèves de chacun des deux cycles d'apprentissage, au personnel professionnel et aux parents. À terme, c'est près de 200 personnes qui ont fait bénéficier la Commission de leur expertise en matière de réponses aux besoins des jeunes.

Au printemps 2009, la Commission a déposé au Conseil un projet d'avis et des recommandations qui viseront tous les acteurs concernés par la réussite scolaire et éducative des jeunes du secondaire. À cet effet, la Commission proposera des pistes d'action susceptibles d'inspirer l'ensemble des écoles secondaires. Ces propositions toucheront la collaboration école-famille au secondaire, les relations entre le personnel enseignant et les élèves et l'environnement éducatif des écoles.

2.2 Orientation **2** — **Favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société**

2.2.1 Axe : **L'enseignement collégial**

OBJECTIF 5 **Proposer une vision de l'enseignement collégial qui lui permette de mieux répondre aux réalités et aux besoins éducatifs des étudiants, en tenant compte des défis de la société québécoise.**

☐ **Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales**

Le 16 janvier 2008, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a demandé au Conseil supérieur de l'éducation un avis concernant des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), cela conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et de l'article 18 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Les modifications apportées au RREC ont trait à l'admission au collégial, à l'organisation scolaire et à la sanction des études. Les modifications concernant l'admission introduisent deux nouvelles modalités d'admission au diplôme d'études collégiales : l'admission conditionnelle et l'admission sur la base d'une formation jugée suffisante. Les modifications relatives à l'organisation scolaire amènent des changements à la formation générale complémentaire ainsi qu'aux règles d'élaboration du calendrier scolaire. Enfin, les modifications ayant trait à la sanction des études ont comme objet de permettre l'émission de deux nouveaux types de diplôme : le diplôme d'études collégiales sans mention de programme d'études et le diplôme de spécialisation d'études techniques. De plus, neuf changements mineurs sont apportés pour préciser certains articles du RREC et en faciliter l'interprétation.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à un comité ad hoc, sous la responsabilité du président de la Commission de l'enseignement collégial, le mandat de préparer un avis sur ces modifications au RREC. Le Conseil a adopté cet avis en mars 2008 et l'a rendu public en avril 2008.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le Conseil a analysé ces modifications en fonction de certains éléments clés qu'il avait dégagés dans des avis antérieurs relativement aux conditions d'admission au collégial, à l'organisation scolaire et à la sanction des études, à savoir :

- favoriser la réussite éducative et faciliter la transition interordres;
- assurer des conditions d'encadrement facilitant le cheminement scolaire;
- responsabiliser les établissements et leurs acteurs dans la mise en œuvre de leur mission;
- diversifier les approches pédagogiques pour soutenir la motivation et l'intérêt des étudiants;
- reconnaître différentes formes de sanction.

Le Conseil a procédé également à une consultation d'organismes touchés par ces modifications au RREC.

PENSÉE DU CONSEIL

Le Conseil croit que l'élargissement de l'accessibilité au collégial, tel que le projet de règlement le propose, permettra d'aider certains étudiants à persévérer dans les études et donnera l'occasion à certains adultes et à des personnes immigrantes d'entreprendre une formation qui réponde à leur demande et à leur besoin. Il est favorable aussi à la création d'un nouveau domaine en formation générale complémentaire ainsi qu'à l'assouplissement des règles de l'organisation du calendrier scolaire. L'introduction d'une flexibilité dans le système permet de mieux tenir compte des besoins variés de la clientèle des collèges. Il est d'accord aussi avec la création de nouvelles formes de sanction, car il lui semble que cela permettra de mieux reconnaître la formation acquise au collégial. Enfin, le suivi de ces mesures lui apparaît également important. À cet égard, il invite les acteurs du collégial et du secondaire à se concerter pour le faire.

☐ **Avis sur l'articulation entre le secondaire et le collégial, notamment dans le cadre du renouveau pédagogique**

À l'automne 2010 arriveront au collégial bon nombre d'élèves formés par le renouveau pédagogique et par le Programme de formation de l'école québécoise en implantation au primaire et au secondaire depuis 2000. Ces élèves auront eu une formation différente de celle des étudiants actuellement présents au collégial.

Les collèges, pour bien accueillir ces nouveaux étudiants, devront s'y préparer en tenant compte de différents éléments. Ils auront, d'une part, à revoir l'articulation entre les programmes d'études du collégial et du secondaire pour prendre en considération les nouveaux parcours de formation au secondaire et les conditions particulières d'admission dans certains programmes d'études au collégial. Ils devront, d'autre part, procéder à un arrimage nécessaire entre les contenus des programmes disciplinaires, puisque ceux-ci auront été modifiés au secondaire. Enfin, ils pourraient aussi devoir repenser et revoir les stratégies pédagogiques et les modes d'évaluation qu'ils utilisent pour tenir compte de la formation que ces nouveaux étudiants auront reçue.

Comment les collèges devront-ils se préparer pour accueillir ces nouveaux étudiants ? Quel sera le profil de ces étudiants ? Quelles seront leurs caractéristiques propres ? Seront-ils vraiment différents des étudiants actuels ? Voilà des questions qui pourront orienter la réflexion du prochain avis.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement collégial le mandat de préparer un avis portant sur les conditions et les modalités à mettre en place pour assurer une transition qui soit la plus harmonieuse possible entre les ordres d'enseignement.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

En 2008-2009, la Commission s'est réunie à quatre reprises. Un devis de travail sur ce thème a été présenté au Conseil en mai 2008. Trois principaux objets ont été retenus pour la réalisation du mandat : cerner les éléments du renouveau pédagogique du secondaire pouvant avoir des effets sur la formation des jeunes, déterminer les conditions et les mécanismes à mettre en place pour assurer une transition harmonieuse et proposer des pistes d'action pour encadrer l'arrivée au collégial de jeunes issus du renouveau pédagogique en vue de les accompagner vers la réussite de leur parcours au collégial.

La Commission a convenu d'analyser l'articulation entre le secondaire et le collégial sous trois angles : les articulations de système, à savoir les conditions de passage entre les ordres, les arrimages des contenus ou des savoirs disciplinaires et la prise en compte des acquis scolaires des jeunes, c'est-à-dire le bagage culturel, intellectuel, cognitif et méthodologique acquis au secondaire.

Pour ce faire, elle a adopté une démarche de recherche en trois étapes. D'abord, une recherche documentaire sur les éléments du renouveau pédagogique et sur les nouvelles règles d'admission au collégial modifiant les conditions de transition entre le secondaire et le collégial a été effectuée. Puis a été tracé un état de la situation des mécanismes de concertation existants en rapport avec la transition secondaire-collégial. Enfin, une enquête sur le terrain en deux étapes, soit un questionnaire destiné aux directions des études des collèges et des groupes de discussion dans certains établissements auprès des principaux acteurs, a été menée pour déterminer les besoins liés aux tâches de transition à réaliser.

L'ensemble de ces activités de recherche a été réalisé jusqu'à maintenant et un projet d'avis sera présenté au Conseil au cours de la prochaine année financière.

2.2.2 Axe : **L'enseignement et la recherche universitaires**

OBJECTIF 6 **Proposer une vision de l'université qui lui permette de jouer pleinement son rôle en matière de formation, d'avancement des connaissances et de service à la collectivité.**

☐ **Avis intitulé *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises***

Les transformations importantes que connaissent les systèmes d'enseignement supérieur partout dans le monde, y compris au Québec, ont amené le Conseil à vouloir faire le point sur l'institution universitaire, son rôle dans la société, sa mission et ses mécanismes de régulation. Dans cet avis d'initiative destiné à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la réflexion du Conseil sur l'institution universitaire s'est articulée autour des questions suivantes :

- L'énoncé de mission universitaire proposé par le Conseil en 1995 est-il compatible avec les transformations importantes que les universités connaissent dans leur environnement et leurs activités ?
- Quels sont les traits caractéristiques de l'évolution de l'institution universitaire au Québec en ce qui touche le rôle qu'exerce l'État dans la gestion du système universitaire et le partage des pouvoirs entre les groupes d'acteurs influents dans le processus de prise de décision lié à la gestion de ce système ?
- Comment les orientations des politiques publiques influent-elles sur les modes de gestion des établissements, notamment leur degré d'autonomie, le partage des pouvoirs entre diverses instances et l'exercice de la collégialité ?
- Quelles valeurs devraient guider le développement des universités dans les années à venir ?

S'appuyant sur un bilan de la réalisation des activités universitaires, cet avis esquisse les grandes lignes d'une vision du développement des universités québécoises.

RÉSULTAT

Un projet d'avis a été adopté par le Conseil en octobre 2007. L'avis définitif, intitulé *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*, a été rendu public en mai 2008.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Pour élaborer cet avis, le Conseil a réalisé les travaux suivants :

- la recension des écrits portant sur la question;
- la consultation d'experts de l'enseignement supérieur qui ont étudié des facettes variées du développement de l'institution universitaire, dont l'historique du développement des universités québécoises; l'analyse comparative de l'évolution de quelques systèmes universitaires au Canada; les interrelations entre l'université, l'État et le marché; l'insertion en emploi des diplômés universitaires; le développement de la recherche et des études de cycles supérieurs; les interactions entre les ordres professionnels et l'université en vertu du Code des professions;
- la consultation de représentants d'organismes clés à l'enseignement et à la recherche universitaires, c'est-à-dire la fédération étudiante, la fédération syndicale des professeurs, la conférence des recteurs ainsi qu'un organisme de liaison et de transfert;

- l'analyse seconde des 92 mémoires déposés par différents organismes à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités en 2004 en vue de dégager les positions adoptées par ces groupes d'acteurs sur différentes facettes liées au thème du présent avis;
- le repérage d'indicateurs disponibles pour décrire et cerner les caractéristiques de l'évolution des activités universitaires au Québec, en comparaison du reste du Canada et d'autres pays de l'OCDE, le cas échéant.

PENSÉE DU CONSEIL

Dans cet avis, le Conseil formule douze recommandations permettant d'orienter le développement du système universitaire québécois. Ces recommandations s'articulent autour des thèmes suivants :

- la réaffirmation de la mission universitaire;
- l'atteinte de nouveaux objectifs de scolarisation sur un horizon de dix ans;
- la mise en place de mesures favorisant l'accessibilité et la persévérance aux études;
- la mise en place de mesures menant à la diminution de la durée des études et des abandons à la maîtrise et au doctorat;
- la révision des modalités d'exemption relatives aux droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants internationaux;
- l'équilibre entre la formation et la recherche;
- le financement croissant et équilibré entre les domaines de recherche;
- l'établissement de balises servant à encadrer les projets de recherche en partenariat;
- la révision du financement des universités;
- la révision des processus d'évaluation des programmes d'études;
- l'examen du développement des antennes universitaires;
- l'amélioration du processus de reddition de comptes.

☐ Avis sur la formation universitaire aux cycles supérieurs

Le développement de la formation aux cycles supérieurs est un enjeu important pour le Québec pour assurer la préparation de la relève scientifique, la formation professionnelle de pointe et la préparation à l'exercice de la carrière professorale à l'université. En outre, dans les politiques publiques, un accent est mis sur la formation de cycles supérieurs pour accroître la recherche et l'innovation et, de ce fait, contribuer au développement économique du Québec. Divers éléments de contexte commandent toutefois une réflexion à ce sujet, qu'il s'agisse de la récente croissance des cycles supérieurs, de la diversification de son paysage avec la multiplication des programmes courts (microprogrammes, certificats et diplômes), du taux élevé d'abandons qui s'y observe ou de la durée des études qui, pour la majorité des étudiants, dépasse la durée des programmes. L'avis en cours d'élaboration constitue donc une occasion de mettre en lumière les acquis et les défis de la formation aux cycles supérieurs sous l'angle particulier des finalités et de la qualité, en vue d'en orienter le développement à moyen et à long terme.

RÉSULTAT

En novembre 2007, le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires le mandat d'élaborer un avis sur la formation universitaire aux cycles supérieurs. Un projet d'avis sera soumis au Conseil au cours de l'année financière 2009-2010.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Au cours de l'année 2008, la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires s'est réunie à quatre reprises. Elle a préparé un premier rapport d'étape, qui a été déposé au Conseil. Un second l'a été au printemps 2009. En outre, la Commission a effectué divers travaux de recherche :

- un portrait quantitatif de l'évolution du nombre d'étudiants aux cycles supérieurs ainsi que du nombre de programmes de cycles supérieurs;
- une consultation menée auprès des principaux responsables de la coordination et de la planification de la formation aux cycles supérieurs dans chacune des universités québécoises sur les tendances et les défis de la formation aux cycles supérieurs au Québec;
- une revue des écrits et une consultation d'experts sur différentes facettes de la formation aux cycles supérieurs, telles que les facteurs de développement de la formation aux cycles supérieurs et l'insertion professionnelle des diplômés;
- une revue des écrits sur les structures de formation et les tendances en cours dans d'autres systèmes universitaires (essentiellement en France et aux États-Unis) au regard de la formation aux cycles supérieurs;
- une analyse seconde des mémoires déposés à la Commission parlementaire de 2004;
- une consultation des principaux représentants des groupes d'acteurs concernés par la formation aux cycles supérieurs.

Les travaux se poursuivront pendant l'année et un projet d'avis sera soumis au Conseil au cours de la prochaine année financière.

2.3 Orientation 3 — Soutenir et accroître la capacité d'influence de même que la notoriété du Conseil

2.3.1 Axe : La fonction du Conseil

OBJECTIF 7 **Soutenir la fonction du Conseil de collaborer avec la ministre.**

☐ **Recours à des mécanismes de communication diversifiés avec la ministre**

Les modifications apportées à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation en décembre 2006 ont confirmé la fonction première du Conseil de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation.

Aussi, le Conseil a-t-il depuis continué de porter une attention toute particulière à la détermination et à la mise en œuvre de mécanismes appropriés et diversifiés de communication avec la ministre. À titre d'exemple, chaque fois que le Conseil émet un avis ou produit un rapport, sa présidente se rend disponible pour en faire une présentation verbale à la ministre. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'en février 2009, la présidente du Conseil, accompagnée de la secrétaire générale, a rencontré la ministre pour lui présenter les principaux éléments du rapport 2006-2008 sur l'état et les besoins de l'éducation, intitulé *L'éducation en région éloignée : une responsabilité collective.*

Par ailleurs, le Conseil s'assure de maintenir des relations étroites avec les fonctionnaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la sous-ministre adjointe à l'information, aux communications et à l'administration est la représentante du sous-ministre en titre qui siège d'office au Conseil. En outre, des rencontres sont tenues avec le personnel du Ministère, au besoin, pour échanger de l'information utile sur les avis en cours de préparation.

☐ **Consolidation de la mise en œuvre des modifications apportées en 2006 à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation**

Les modifications apportées à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation en 2006 ont eu notamment pour effet de donner au Conseil la responsabilité de la mise en place des leviers dont il a besoin pour réaliser sa mission. Elles lui ont permis de se doter d'un nouveau règlement de régie interne et d'apporter les ajustements requis à son code d'éthique et de déontologie. Au cours de la dernière année, des efforts particuliers ont été faits pour favoriser la prise de connaissance des principes et des règles qui y sont édictées, notamment au sein des mécanismes formels d'accueil des nouveaux membres des commissions.

Par ailleurs, au début des travaux liés au rapport 2008-2010 sur l'état et les besoins de l'éducation, le Conseil a mené une réflexion sur le cadre d'élaboration de ce rapport qui, faut-il le rappeler, constitue la principale voie par laquelle le Conseil transmet au gouvernement sa lecture des enjeux et les orientations qu'il préconise pour l'ensemble du système éducatif.

Ainsi, le Conseil a adopté des balises pour la composition du comité mandaté pour le soutenir dans cette opération. S'inscrivant dans une perspective de consolidation et de renouvellement de l'organisme, les nouvelles balises ont essentiellement pour objet d'assurer la représentation de tous les ordres d'enseignement au sein du Comité, de favoriser les échanges avec les commissions, d'assurer une certaine continuité au sein du comité ainsi que de permettre l'apport d'idées nouvelles en fonction du thème choisi.

En outre, pour favoriser une plus grande synergie entre les travaux du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et ceux des commissions, un changement a été fait en vue d'en ramener, à la permanence du Conseil, la responsabilité immédiate sous la direction de la secrétaire générale du Conseil, comme c'était déjà le cas pour les commissions.

☐ **Soutien de la capacité du Conseil à réaliser son mandat par une gestion prévisionnelle de ses membres et de ceux de ses commissions et de ses comités : suivi continu de la composition des instances du Conseil et consultation des organismes pour l'obtention de candidatures**

Au Conseil et à ses instances siègent des acteurs de l'éducation de tous les ordres et secteurs d'enseignement, tant du personnel de l'éducation que des parents et des étudiants. Ce sont près d'une centaine de personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent aux travaux du Conseil et de ses commissions et comités.

Le Conseil remplit une fonction démocratique en jouant le rôle de pont entre les acteurs de l'éducation, la population en général et les décideurs. Pour exercer pleinement cette fonction, le Conseil doit donc, en plus d'être à l'écoute des besoins et des préoccupations du milieu de l'éducation dans toutes les régions, s'assurer que la composition de ses instances lui permette de bien exercer cette fonction.

Le Conseil consulte annuellement près d'une centaine d'organismes en vue de solliciter des propositions de candidatures pour combler les sièges qui deviennent vacants dans ses différentes commissions. Chaque année, environ le quart des membres terminent leur mandat. Ce rythme d'arrivée de nouveaux membres permet le renouvellement des instances tout en assurant la continuité des travaux. En juin 2008, le Conseil a nommé les membres de ses commissions et procédé à la désignation des personnes pour en exercer la présidence. Il est à noter que ce processus de consultation permet aussi de constituer une banque de candidatures potentielles qui pourra servir lors de la nomination par le Conseil des ministres de nouveaux membres du Conseil.

Le Conseil vise ainsi que ses instances soient les plus représentatives possible du milieu de l'éducation et de la société québécoise. Aussi a-t-il déterminé certaines balises qui permettent, lors de la nomination de nouveaux membres de commissions et de comités, de tenir compte de caractéristiques comme l'ordre et le secteur d'enseignement, la fonction occupée, le territoire de provenance et le genre (proportion hommes-femmes), avec la préoccupation de refléter la composition de la société québécoise.

Finalement, pour faciliter l'intégration des nouveaux membres de ses instances et favoriser la transition au regard des travaux en cours, le Conseil a porté une attention toute particulière à la bonification et à la formalisation de ses mécanismes d'accueil. Aussi, en septembre 2008, lors d'une toute première activité d'accueil regroupé, la présidente, la secrétaire générale et les autres gestionnaires du Conseil ont eu l'occasion d'accueillir formellement tous les nouveaux membres des commissions. Cette rencontre a servi à les informer des travaux en cours au sein de leurs commissions respectives et leur a permis de mieux situer leur contribution et leur engagement citoyen au regard de la mission générale du Conseil supérieur de l'éducation et de prendre connaissance des règles et des principes établis par son code d'éthique et de déontologie.

OBJECTIF 8 Soutenir la fonction du Conseil d'écoute des acteurs de l'éducation et de la population.

☐ Mise en commun des priorités en éducation : assemblée plénière

Institué en tant que lieu privilégié de réflexion, le Conseil cherche constamment à améliorer ses façons de faire de manière à mieux articuler une vision globale de l'éducation et à assurer la pertinence de ses interventions.

Aussi, pour favoriser la mise en commun de priorités en éducation et le partage d'expertise et enrichir le processus de sélection des thèmes des avis et des rapports, les membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités, incluant le CCAFE, se réunissent en assemblée plénière. Cela représente près d'une centaine de personnes actives en éducation qui se rencontrent chaque année.

La rencontre de mai 2008 a permis au Conseil d'enrichir sa pensée sur le thème de l'égalité des chances en éducation de manière à guider la réalisation de ses futurs travaux ou bien à y intégrer cette dimension. Quatre conférenciers invités sont venus parler de santé et de préparation scolaire des jeunes enfants, de conditions à mettre en place pour favoriser l'égalité des chances en éducation ainsi que de promotion de l'égalité des chances pour les élèves issus de milieux défavorisés et pour les élèves issus de l'immigration. Les participants ont aussi eu l'occasion de partager leurs points de vue au regard du thème choisi à partir de leur propre expérience, soit en ateliers ou en séance plénière. Ils ont été invités à cerner les principaux défis et les occasions offertes en matière d'égalité des chances en éducation, à proposer des conditions permettant aux acteurs de l'éducation de travailler dans cette perspective et finalement à proposer des façons de témoigner de l'évolution de l'égalité des chances en fonction d'objectifs éducatifs locaux ou nationaux.

☐ Consultations de différents acteurs lors de la préparation des avis et rapports

La réflexion du Conseil est le fruit de délibérations entre ses membres. Celles-ci sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des activités d'écoute et de consultation menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

Ce processus de consultation des acteurs (experts et praticiens) constitue d'ailleurs l'une des pierres angulaires qui permet au Conseil de s'assurer de couvrir l'ensemble des problématiques soulevées, dont il traite ensuite les diverses caractéristiques dans une perspective de la recherche d'un consensus au sein de ses membres.

L'année 2008-2009 s'est particulièrement démarquée en ce qui a trait au nombre d'études, d'enquêtes par questionnaires, d'entrevues et de consultations diverses. Au total, ce sont plus de 1 150 personnes qui ont fait connaître leur opinion ou qui ont partagé leur expertise avec les membres du Conseil ou de ses instances. Le Conseil a également été très présent auprès des milieux en participant à près d'une trentaine de colloques, forums et autres lieux d'échange concernant les enjeux de société et d'éducation, pour partager avec les acteurs sa vision et suivre l'évolution des savoirs savants.

☐ Rencontre avec des personnes intéressées par l'éducation dans la région de l'Outaouais

Le Conseil effectue chaque année une visite dans l'une ou l'autre des régions du Québec. En novembre 2008, les membres du Conseil se sont rendus dans la région de l'Outaouais pour échanger avec les acteurs de l'éducation sur les besoins éducatifs de leur région et sur les actions mises en œuvre pour y répondre. Le Conseil a entendu des représentants de tous les ordres et secteurs d'enseignement ainsi que des étudiants.

Le Conseil a constaté le dynamisme que manifestent les acteurs de l'éducation pour répondre aux défis éducatifs qui sont les leurs et qui s'exprime dans l'esprit de concertation et les efforts de mobilisation de tous les acteurs de l'éducation ainsi qu'avec les partenaires sociaux et économiques de la région. À cet égard, il a pu apprécier le rôle majeur joué par la Table Éducation Outaouais, qui fait office de pionnier au Québec dans ce domaine. Le Conseil a aussi relevé les efforts du secteur anglophone pour répondre aux besoins de sa clientèle dispersée à l'intérieur d'un très vaste territoire et, de façon particulière, sa préoccupation à l'endroit des Premières Nations.

Les membres du Conseil ont également mesuré l'ampleur des défis que doivent relever les acteurs de l'éducation dans la région et qui résultent notamment de son caractère particulier tant par sa situation limitrophe avec l'Ontario que par la dispersion géographique de la population à desservir. Cet enjeu frontalier a des incidences majeures sur l'attraction et la rétention des élèves et des étudiants en Outaouais et aussi sur la mobilité du personnel.

2.3.2 Axe : **Le pouvoir d'influence du Conseil**

OBJECTIF 9 **Accroître l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population.**

- ☐ **Intérêt des médias, principalement les journaux, la radio et la télévision, suscité par la production de matériel de qualité et de plans de diffusion efficaces**
- ☐ **Intérêt suscité par ses publications (nombre d'exemplaires et de téléchargements)**
- ☐ **Portée de ses publications (nombre de demandes de présentation, nombre de mentions dans les médias ou dans les lois et les règlements)**

La diffusion de ses avis et de ses rapports permet au Conseil d'informer l'ensemble de la population, plus particulièrement le milieu de l'éducation, des résultats de sa réflexion et des recommandations qu'il adresse à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou au gouvernement. Ainsi, il nourrit les débats publics en matière d'éducation et exerce son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales.

L'influence se définit, dans un sens large, comme l'action (volontaire ou non) qu'une personne exerce sur quelqu'un et, dans un sens plus précis, comme le pouvoir social d'une personne qui amène les autres à se ranger à son avis. De fait, l'influence du Conseil peut être plus ou moins grande ou profonde. Du reste, il n'exerce cette influence et ce pouvoir qu'en proposant ce qu'il convient de faire; il n'impose rien. Bien qu'il occupe, en vertu de la loi et d'une tradition vieille de près de 45 ans, une place privilégiée en ce qui concerne la fonction de conseil, il n'est pas le seul à influencer les décideurs.

Cela dit, il n'en demeure pas moins pertinent de vérifier cette influence, possible sinon probable, par les retombées de son action, en particulier de ses publications, à la lumière de deux indicateurs. Le premier est l'intérêt suscité et le second, l'effet provoqué.

La troisième partie du présent rapport rend compte des diverses manifestations d'intérêt pour les publications du Conseil observées au cours de la présente année ainsi que des traces significatives de sa réflexion, sans tenir compte du fait que les fruits de cette réflexion ont été publiés au cours de l'année ou des années antérieures. En effet, l'influence du Conseil dépasse largement le cadre temporel imposé par ce rapport annuel de gestion.

Par ailleurs, le site Internet du Conseil a principalement pour fonction de présenter ce qu'il est et d'informer ses visiteurs au sujet de ses travaux. C'est environ 250 publications en français et en anglais qui sont téléchargeables. Au cours de la prochaine année, le Conseil procédera à la numérisation de ses avis et rapports publiés avant 1996. Ceux-ci s'ajouteront à la liste des documents accessibles sur son site Internet.

Au cours de l'année 2008-2009, en moyenne, 3 458 visiteurs différents ont fréquenté mensuellement le site Internet du Conseil. Le nombre de pages vues chaque mois est de 153 005 et la durée moyenne de chaque session est de 6 minutes 30 secondes. La page Internet la plus consultée est sans contredit la page des publications du Conseil. Cette année, 12 418 publications ont été téléchargées à partir du site Internet.

Le Conseil a amorcé une réflexion spécifique en ce qui a trait à l'amélioration de ses modes d'interaction avec l'ensemble de la toile Internet, dans une perspective d'une meilleure pénétration et d'un plus grand accès de ses productions aux internautes. Ce processus, ainsi que la réflexion sur les changements technologiques qu'il requiert, seront poursuivis au cours de la prochaine année et seront certainement de nature à accroître l'influence du Conseil dans l'avenir.

OBJECTIF 10 **Améliorer les outils de recherche et d'analyse du Conseil en vue de développer une vision globale à moyen et à long terme de l'éducation.**

Le Conseil continue de renforcer ses capacités de recherche, d'analyse et de consultation pour articuler une vision globale à moyen et à long terme de l'éducation et de jouer pleinement son rôle auprès de la ministre et du milieu de l'éducation. À cette fin, deux aspects particuliers qu'il entend améliorer sont la veille en éducation et ses collaborations avec des lieux de recherche et de transfert en éducation.

☐ **Poursuite d'une démarche d'exploration des processus de veille en éducation en vue d'enrichir la préparation des avis et des rapports**

Le Conseil reconnaît l'importance d'une veille pour ses travaux en éducation. Il a donc poursuivi une réflexion sur les meilleures approches pour assurer une veille éducative qui serve à la préparation de ses devis et de ses rapports.

RÉSULTAT

En mai 2007, le Conseil avait fait de la veille en éducation le thème de réflexion de son assemblée annuelle qui a réuni l'ensemble des membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités.

Au cours de l'année 2008-2009, le Conseil a confirmé son orientation au regard du renforcement de la veille, notamment, en intégrant ce volet dans les attentes générales à l'égard de sa Direction des études et de la recherche. Le Conseil a de plus poursuivi sa réflexion en s'informant sur les dispositifs de veille en éducation existants au Québec, en s'abonnant à de nouvelles sources d'information, notamment sur le Web, en introduisant un nouveau mode de classification et d'accès des principaux objets de veille permanente et en examinant de nouveaux scénarios d'organisation et de fonctionnement.

☐ **Mise en œuvre des collaborations pertinentes avec des lieux de recherche et de transfert en éducation**

Le Conseil estime important d'établir des collaborations et des échanges d'information avec des lieux de recherche et de transfert en éducation, plus particulièrement avec ceux qui existent au Québec. Cette collaboration lui paraît essentielle pour rendre plus efficaces et pertinentes ses propres activités de recherche et d'analyse et pour appuyer davantage la réflexion du Conseil sur les connaissances les plus à jour en éducation.

RÉSULTAT

Au cours de l'année 2008-2009, le Conseil a établi des liens avec des centres et des organismes au Québec qui ont pour mission de faire avancer la recherche et le transfert des connaissances en éducation et il a entrepris des collaborations avec certains d'entre eux. Il a, notamment, présenté, en avril 2008, deux conférences au Colloque sur la réussite éducative, organisé par le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec.

De plus, le Conseil a porté une attention particulière au renforcement des liens d'échange et de collaboration qu'il entretient avec d'autres organismes consultatifs de l'État québécois, notamment avec le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil de la science et de la technologie. À titre d'exemple, le Conseil supérieur de l'éducation a été associé aux travaux menés par le Conseil de la science et de la technologie lors de l'ébauche de la Stratégie de recherche et de transfert de connaissances pour favoriser le développement de l'éducation et de la formation des adultes. C'est grâce à la participation de la secrétaire générale du Conseil au Comité des partenaires et à celle du directeur des études et de la recherche au Comité de pilotage que le Conseil y a contribué.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, le Conseil a amorcé l'exploration de collaborations nouvelles avec le Conseil supérieur de l'enseignement du Maroc, à la suite de la participation de sa présidente, à titre de conférencière invitée au Colloque national sur le partenariat institutionnel pour l'école marocaine.

2.3.3 Axe : **La gestion des ressources humaines**

OBJECTIF 11 **Poursuivre une gestion du personnel qui assure le maintien et le développement de l'expertise du Conseil tout en respectant les objectifs à moyen et à long terme de la modernisation de l'État.**

Les résultats détaillés en matière de ressources humaines figurent dans la quatrième partie du présent rapport.

☐ **Embauche et remplacement de personnel**

Au 31 mars 2009, 27 des 30 postes autorisés au Conseil supérieur de l'éducation étaient occupés par des employés permanents de la fonction publique. Deux des trois autres postes étaient en processus de dotation tandis que le troisième faisait l'objet d'un congé sans solde. En 2008-2009, le Conseil a procédé à l'embauche de sept nouveaux employés permanents, dont trois par recrutement et quatre par l'entremise de mutations.

Au cours de cette période, le Conseil a entamé un processus de consolidation et de renforcement de ses activités. C'est ainsi qu'il a porté une attention particulière au recrutement de personnes présentant des profils de compétence et d'expertise plus directement liés à des ordres ou à des secteurs d'enseignement. Ce processus se poursuivra au cours de la prochaine année financière.

☐ **Activités de transfert des connaissances, de formation et de perfectionnement**

En 2008-2009, à l'intérieur de son programme de développement des ressources humaines, le Conseil a consacré un total de 450 heures à la formation, au perfectionnement et à diverses activités. Les dépenses liées à ces activités de formation représentent près de 1,5 % de la masse salariale, par rapport à l'objectif de 1 % fixé par le gouvernement.

☐ **Activités de reconnaissance des réalisations du personnel**

Pour réaliser sa mission, le Conseil supérieur de l'éducation peut compter sur le soutien d'une équipe permanente dédiée et compétente. Aussi, au terme de la production de chaque avis et rapport, le Conseil souligne et consigne de façon formelle, au compte rendu de la réunion, des remerciements et des félicitations à l'égard de chaque personne qui a contribué aux travaux. D'ailleurs, en juin 2008, les membres du Conseil ont explicitement demandé qu'une lettre de remerciement soit individuellement adressée à chaque membre de la permanence et consignée aux dossiers personnels.

2.4 Orientation stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Pour le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), l'enjeu central est d'améliorer le dispositif d'aide financière aux études en vue de contribuer à l'accessibilité ainsi qu'à la réussite des études professionnelles, collégiales et universitaires.

Dans la foulée de cet enjeu, le CCAFE s'est donné comme orientation de proposer une vision globale de l'accessibilité financière aux études et de recommander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport diverses mesures susceptibles d'améliorer le dispositif québécois d'aide financière aux études. Cette orientation se déploie en cinq axes : le premier porte sur la vision globale, soit le système d'aide financière aux études dans son ensemble; les trois suivants étayent chacun un volet particulier de ce dispositif, à savoir la réglementation des droits de scolarité et des autres droits, les programmes d'aide financière aux études ainsi que les mesures fiscales liées aux études; enfin, le dernier axe se concentre sur l'influence du Comité. Un sommaire de la planification stratégique du CCAFE est présenté en annexe.

Cette année, les travaux du Comité ont touché principalement trois axes : le système d'aide financière aux études dans son ensemble, la réglementation des droits de scolarité et des autres droits ainsi que les programmes d'aide financière aux études. Le Comité a transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport cinq avis en réponse à des demandes qu'elle lui a faites conformément à l'article 23.7 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. Trois de ces demandes étaient relatives aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à de tels services (article 23.4, paragraphe 2° de la Loi) tandis que les deux autres avaient trait aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études (article 23.4, paragraphe 1° de la Loi). La préparation et l'adoption de ces avis a été à l'ordre du jour de sept des neuf réunions tenues par le Comité en 2008-2009, les deux autres étant consacrées à l'avis d'initiative.

2.4.1 Axe : **Le système d'aide financière aux études dans son ensemble**

OBJECTIF 1 **S'appuyer sur une vision globale du système d'aide financière pour proposer des mesures qui cherchent à améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études.**

☐ **Avis d'initiative portant sur l'accessibilité financière à l'éducation tout au long de la vie**

En 2008-2009, le Comité a mené des travaux liés à un futur avis d'initiative portant sur l'accessibilité financière à l'éducation tout au long de la vie. Il a notamment accueilli des chercheurs qui s'intéressent à cette thématique, en particulier à l'éducation des adultes. Ainsi, un professeur au Département d'éducation et formation spécialisées de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et un professeur de sociologie de la même université ont fait état de leurs réflexions et travaux de recherche relatifs aux parcours de vie des individus, en mettant l'accent sur leurs parcours de formation tout au long de la vie. Le Comité a également reçu des représentants du milieu collégial public qui ont présenté divers scénarios de redéploiement de la formation continue dans le réseau collégial.

Le Comité poursuit ses travaux dans la perspective de l'adoption et du dépôt de cet avis à la ministre au courant de l'année 2009-2010.

2.4.2 Axe : **La réglementation des droits de scolarité et des autres droits**

OBJECTIF 2 **En continu, analyser le débat public sur les droits de scolarité et les autres droits, incluant les frais institutionnels obligatoires, et répondre aux demandes d'avis.**

☐ **Avis sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités québécoises**

Le 15 février 2008, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a demandé un avis au CCAFE sur une proposition d'encadrement des frais institutionnels obligatoires (FIO) imposés par les établissements universitaires à leurs étudiants. En 2007, la ministre s'était engagée à implanter un mécanisme servant à limiter les hausses des frais institutionnels. Elle avait mené une consultation sur le sujet. Une vingtaine d'organismes avaient alors soumis un mémoire. Le projet d'encadrement devait se traduire dans une règle budgétaire inscrite aux Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour les années 2008-2009 à 2010-2011.

RÉSULTAT

Le 3 avril 2008, le Comité a adopté l'avis *L'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités québécoises*. Il a été transmis à la ministre le 4 avril et a été rendu public le 11 avril 2008.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le Comité a entrepris ses travaux sur l'encadrement de ces frais obligatoires dès que la ministre a annoncé une consultation sur le sujet en août 2007. Le Comité a procédé à l'analyse des mémoires soumis pour bien comprendre les positions des divers acteurs sur le sujet.

Lorsque la proposition gouvernementale a été connue, le Comité a reçu des représentants du Ministère qui ont expliqué le mode d'encadrement proposé et la prise en compte des frais institutionnels obligatoires dans le dispositif d'aide financière aux études. Il a aussi invité la vingtaine d'organismes qui avaient participé à la consultation de la ministre à lui soumettre leurs réactions. Neuf ont répondu à l'appel.

De plus, des représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et de la Fédération étudiante universitaire du Québec sont venus exposer leurs réactions au projet d'encadrement des frais institutionnels dans les établissements universitaires.

PENSÉE DU COMITÉ

Le Comité a accueilli favorablement l'orientation ministérielle qui consiste à encadrer les frais institutionnels obligatoires dans les universités. Il a examiné la proposition d'encadrement sous l'angle de la prévisibilité des coûts et de la protection offerte par les programmes d'aide financière aux études. Dans des avis antérieurs, le CCAFE avait souligné que les droits de scolarité et les frais institutionnels obligatoires constituaient un tout, une même facture globale à acquitter, et qu'en conséquence, sur le plan de l'accessibilité financière aux études, il était approprié d'instaurer un mécanisme d'encadrement des frais institutionnels obligatoires. Le Comité a considéré que le mécanisme proposé par la ministre était de nature à empêcher les hausses soudaines et importantes décrétées unilatéralement par les établissements et, ainsi, à rendre davantage prévisible le coût des études universitaires au Québec.

Le Comité a formulé trois recommandations à l'intention de la ministre. Premièrement, il a recommandé d'apporter certaines clarifications à la proposition d'encadrement, notamment en précisant la définition des frais institutionnels obligatoires ainsi que certaines règles d'application relatives à la garantie individuelle et aux pénalités. Deuxièmement, il a recommandé d'établir la meilleure concordance possible entre la définition des frais visés par le mode d'encadrement proposé et les frais couverts par les programmes d'aide financière aux études, d'informer les étudiants au sujet des frais institutionnels obligatoires visés par les programmes d'aide et d'apporter les ajustements requis à ces programmes pour que toute hausse des frais se répercute sur l'aide accordée. Troisièmement, il a recommandé de mettre sur pied un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du mode d'encadrement des frais institutionnels obligatoires en vue de déterminer ce qu'il en adviendra au terme de la durée prévue de trois ans.

☐ Avis sur les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers

Le projet soumis à l'examen du Comité par la ministre, en juillet 2008, comportait deux volets. Le premier volet avait pour objet de fixer l'indexation des montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers pour les années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 à 6 %, 7 % et 8 % respectivement. Le second volet consistait à déréglementer, au premier cycle universitaire, les montants forfaitaires exigés de ces étudiants dans six domaines d'études (sciences pures, mathématique, génie, informatique, administration et droit). Ces modifications devaient être inscrites dans la Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et étudiants étrangers dans les universités du Québec ainsi qu'aux Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour les années 2008-2009 à 2010-2011.

RÉSULTAT

Le Comité a adopté l'avis *Les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers : vers une déréglementation partielle* le 17 juillet 2008. Il a transmis l'avis à la ministre le 1er août et l'a rendu public le 11 septembre.

PENSÉE DU COMITÉ

S'inscrivant dans la foulée de ses avis antérieurs, le Comité a formulé son opinion en tenant compte de deux critères liés à l'accessibilité financière à la réussite du projet d'études. Le premier critère est la prévisibilité du coût des études et le second, la nécessité de soutenir financièrement les étudiants étrangers qui vivent une situation financière précaire pendant leurs études au Québec. Dans son avis, le Comité a exprimé des réserves au regard des deux volets du projet et a rappelé la nécessité de faire connaître à l'avance le montant des droits de scolarité que les étudiants étrangers auront à payer.

Volet réglementé

En ce qui concerne la prévisibilité des coûts, le Comité a déjà établi qu'un délai raisonnable pour l'annonce des droits de scolarité exigés des étudiants étrangers est de l'ordre de un an. Il a accueilli favorablement l'approche triennale proposée par le Ministère à l'intérieur du volet réglementé, puisque cet horizon de trois ans permettra aux étudiants étrangers de connaître avec plus de précision le montant maximum des droits de scolarité supplémentaires qu'ils auront à payer. Toutefois, sur la base de ce même critère de prévisibilité, le Comité ne pouvait donner son aval à des modifications dont l'entrée en vigueur était imminente. Il a donc recommandé à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de surseoir à l'augmentation des montants forfaitaires du volet réglementé pour l'année 2008-2009.

Par ailleurs, le Comité se préoccupe du soutien financier des étudiants étrangers en difficulté. Ces étudiants n'ayant généralement pas accès aux programmes québécois d'aide financière aux études, leur soutien financier d'appoint est assumé principalement par les établissements d'enseignement. Comme les augmentations prévues pour la période de trois ans sont importantes et que les hausses projetées pour 2009-2010 et 2010-2011 seront récupérées pour l'essentiel par les établissements, le Comité a recommandé que le Ministère prenne les dispositions nécessaires pour que les établissements universitaires réservent une partie du produit de ces hausses de revenu pour l'attribution d'une aide financière aux étudiants étrangers qui vivent une situation financière difficile. Selon le Comité, cette part devrait se situer autour de 25 à 30 % des revenus supplémentaires.

Volet déréglementé

La proposition de déréglementer, au premier cycle universitaire, les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers dans 6 domaines d'études sur 23 constitue un changement majeur en matière de fixation des droits de scolarité. Rappelons que le Comité a déjà recommandé que le Québec se dote d'une politique globale à l'égard des étudiants étrangers et qu'une telle politique devait aller bien au-delà de la seule question des droits de scolarité exigés d'eux. En l'absence d'un cadre de référence offrant une vision d'ensemble, le Comité a considéré qu'il était prématuré de se prononcer sur la pertinence d'implanter une déréglementation servant à augmenter la part d'autofinancement issue d'une partie de l'effectif des étudiants étrangers au premier cycle. Il a donc recommandé à la ministre d'en reporter l'implantation et, pour l'année 2008-2009, de maintenir les droits réglementés dans tous les domaines d'études.

Le Comité a estimé que ce projet, qui s'inscrit dans un horizon de sept ans, comporte encore beaucoup d'éléments inconnus. Par exemple, il a constaté l'absence de modalité permettant de protéger les étudiants étrangers qui ont déjà entrepris leurs études au Québec des hausses soudaines et importantes des droits, l'absence d'obligation faite aux établissements de soutenir financièrement les étudiants étrangers en difficulté pendant leurs études de même que l'absence de balises garantissant des places pour les résidents du Québec dans les programmes visés par la déréglementation.

☐ **Avis sur les droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens**

En février 2009, la ministre a demandé au Comité un avis sur les hausses des droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants canadiens qui ne sont pas résidents du Québec et qui sont inscrits à l'enseignement universitaire ou collégial. Les hausses annoncées pour les trois prochaines années, soit de 2009-2010 à 2011-2012, devraient être inscrites aux règles budgétaires qui s'appliqueront aux établissements collégiaux et universitaires pendant ces années.

RÉSULTAT

Le 12 mars 2009, le Comité a adopté l'avis *Hausses des droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens qui ne sont pas résidents du Québec et qui sont inscrits à l'enseignement collégial ou universitaire*. Cet avis a été transmis à la ministre le 19 mars et sera rendu public au début de 2009-2010.

2.4.3 Axe : **Les programmes d'aide financière aux études**

BJECTIF 3 **En continu, repérer de nouvelles mesures pouvant s'appliquer au Québec et répondre aux demandes d'avis.**

☐ **Avis sur l'indexation des programmes d'aide financière aux études**

Le 10 juin 2008, la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport a demandé au Comité un avis sur un projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études. Les modifications avaient pour objet de majorer certains paramètres de l'aide financière aux études et de rendre admissible au Programme de prêts et bourses une nouvelle catégorie d'étudiants.

Le CCAFE a donné son aval à l'indexation des dépenses admises ainsi qu'à la majoration de certains montants pris en compte dans trois programmes d'aide financière aux études, le plus important étant le Programme de prêts et bourses, les deux autres étant le Programme de prêts pour les études à temps partiel et le Programme de remboursement différé. De plus, le Comité a donné son appui à l'élargissement proposé de la notion d'étudiant réputé à temps plein. Cette mesure permettra à certains étudiants de poursuivre à temps partiel leurs études, tout en demeurant admissibles au Programme de prêts et bourses lorsqu'ils sont aux prises avec un épisode grave découlant d'un problème majeur et permanent de santé mentale ou physique.

ÉSULTATS

Le 17 juillet 2008, le Comité a adopté l'avis intitulé *L'indexation des programmes d'aide financière aux études et autres modifications*. Cet avis a été transmis à la ministre le 25 juillet et a été rendu public le 11 septembre.

ENSÉE U COMITÉ

Dans plusieurs de ses avis, le Comité a insisté sur la nécessité d'indexer les paramètres des programmes d'aide relatifs aux dépenses admises des étudiants. En vue d'assurer à long terme une protection adéquate des bénéficiaires des trois programmes d'aide financière aux études, le Comité a recommandé à la ministre d'introduire une clause d'indexation annuelle automatique des dépenses admises et d'introduire une clause de majoration automatique des montants relatifs aux enfants à charge et aux chefs de famille monoparentale en fonction des majorations en vigueur dans le régime fiscal québécois ou dans la mesure de soutien aux enfants.

Enfin, le Comité a suggéré à la ministre de prévoir un mécanisme de réajustement des montants indexés lorsque l'écart entre la prévision et l'inflation observée est significatif, soit de 0,5 % et plus. Également, il a souligné qu'il faudrait évaluer périodiquement l'effet de l'application d'un taux prévisionnel sur les divers montants indexés en vue d'apporter, le cas échéant, les ajustements requis.

☐ **Avis sur une mesure relative aux réservistes des Forces canadiennes**

En septembre 2008, la ministre a demandé au CCAFE un avis sur un autre projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études. L'objectif était de prolonger la période d'exemption du remboursement du capital d'un prêt étudiant pour les réservistes des Forces armées canadiennes qui interrompent leurs études pour participer à une mission à l'étranger.

Dans cet avis, le Comité donne son aval à la modification proposée au Règlement sur l'aide financière aux études qui introduit une sixième situation particulière permettant la prolongation de la période d'exemption totale, c'est-à-dire l'exemption du paiement des intérêts sur la dette d'études et le report du remboursement de celle-ci pour une durée maximale de 24 mois.

RÉSULTAT

L'avis intitulé *Mesure relative aux réservistes des Forces armées canadiennes : modification au Règlement sur l'aide financière aux études* a été adopté par le Comité le 9 octobre 2008. Il a été transmis à la ministre le 21 octobre et rendu public le 30 octobre.

2.4.4 Axe : **L'influence du Comité**

OBJECTIF 5 **En continu, mesurer l'intérêt pour les publications du Comité consultatif sur l'aide financière aux études et l'incidence des recommandations.**

☐ **Compte rendu de l'incidence des recommandations du Comité et de l'intérêt suscité par ses publications dans le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation**

L'intérêt pour les publications du CCAFE et l'incidence des recommandations sont analysés dans le chapitre 3, à la section 3.2.7 Notons simplement que cet effet grandissant, confirmé par une nouvelle hausse des téléchargements des publications du CCAFE par les décideurs et les acteurs intéressés, indique que son influence continue à se consolider et à s'élargir. Il est devenu un interlocuteur crédible dans le domaine de l'accessibilité financière aux études.

PARTIE 3

Résultats

au regard des retombées des publications

3.1 La diffusion des publications du Conseil

Pour assurer une large diffusion de ses publications, le Conseil recourt à différentes formes d'activités de communication outre les communications ciblées auprès de certains acteurs : publication de documents et de messages vidéo sur son site Internet, diffusion de versions abrégées des avis ou des rapports, diffusion de communiqués de presse et de rencontres ou d'entrevues avec les médias. Aussi, le Conseil s'appuie sur la collaboration d'organismes relayeurs qui placent sur leur site Internet ou intranet des hyperliens vers le site du Conseil. Finalement, il informe systématiquement les personnes inscrites sur la liste de diffusion électronique.

Le tableau ci-après montre les divers moyens utilisés pour chaque publication diffusée au cours de l'année.

La diffusion des publications du Conseil supérieur de l'éducation

Titre	ACTIVITÉS DE COMMUNICATION				
	Publication sur le site Internet	**Publication d'une version abrégée**	**Publication d'une version anglaise**	**Publication d'un communiqué de presse**	**Entrevues avec des médias**
Projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales (avril 2008)	X			X	X
Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises (mai 2008)	X		X	X	X
Projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner (août 2008)	X			X	X
L'éducation en région éloignée : une responsabilité collective (mars 2009)[1]	X	X	X	X	X
Documents administratifs Plan d'action de développement durable 2009-2013 (mars 2009)	X				
Rapport annuel de gestion (2007-2008) (novembre 2008)	X				
Publications du CCAFE L'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités québécoises (avril 2008)	X			X	
Indexation des programmes d'aide financière aux études et autres modifications (juillet 2008)	X				
Les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers : vers une déréglementation partielle (août 2008)	X			X	
Mesure relative aux réservistes des Forces canadiennes : modification au Règlement sur l'aide financière aux études (octobre 2008)	X		X		

1. Cette publication était accompagnée d'un message vidéo de présentation par la présidente du Conseil.

La diffusion électronique

Les moyens adoptés au cours des dernières années répondent à la volonté gouvernementale d'intensifier le recours à la diffusion électronique.

C'est ainsi que 17 nouveaux documents électroniques (y compris les versions abrégées et les communiqués de presse) en français et 3 en anglais ont été publiés sur le site Internet du Conseil. Au 31 mars 2009, un total de 219 fichiers français et 30 fichiers anglais pouvaient ainsi être téléchargés.

Depuis l'automne 2003, le Conseil offre aux personnes intéressées la possibilité d'être tenues au courant, par courrier électronique, des nouvelles publications. Au 31 mars 2009, ce sont 9 700 personnes qui se sont inscrites à la liste de diffusion électronique.

L'incidence de cette mesure se traduit par une augmentation significative du nombre de téléchargements de documents dans les jours, et même les heures, suivant l'annonce de la diffusion d'une publication.

Des versions abrégées

Lorsqu'une de ses publications interpelle de façon particulière des acteurs de première ligne, principalement le personnel enseignant, le Conseil en diffuse une version abrégée pour en faciliter la prise de connaissance. Une évaluation a révélé que ce format répondait bien à l'objectif, et c'est pourquoi le Conseil poursuit dans cette voie.

3.2 Les retombées des publications : intérêt et incidence

Le premier des indicateurs que le Conseil retient pour témoigner de l'influence de ses publications est l'**intérêt** que suscite son action, dans la mesure où, précisément, le Conseil retient l'attention de quelqu'un, voire enrichit ses connaissances et nourrit sa réflexion. Cet intérêt se mesure notamment par le nombre de demandes et de téléchargements de documents qui sont acheminées au Conseil annuellement.

Le second indicateur est l'**incidence** des publications, qui se traduit par les traces que celles-ci laissent, tant chez les décideurs que chez les acteurs de l'éducation en général. L'utilisation des avis et des rapports du Conseil se révèle par un éventail de manifestations allant de citations dans des documents officiels, des revues scientifiques ou des médias, à leur emploi comme outils de travail dans des activités de formation initiale ou continue et à leur consultation dans l'élaboration de politiques ou de lois. Il faut toutefois préciser que le mode de recensement des différentes utilisations faites des avis et rapports produits par le Conseil ne permet pas d'en garantir l'exhaustivité. Aussi, les éléments cités dans le présent rapport permettent-ils d'en illustrer certaines traces d'influence.

Une autre mise en garde s'impose à propos des statistiques relatives aux demandes de documents du Conseil et à leur téléchargement. En effet, la comparaison de ces statistiques en fonction du comité ou de la commission dont sont issus les documents en cause est rendue impossible, car le bassin de lecteurs potentiellement intéressés par l'une ou l'autre des publications varie grandement selon les ordres et les secteurs d'enseignement. Il n'est pas non plus possible d'établir de véritables comparaisons d'une année à l'autre, étant donné que le nombre de demandes fluctue en fonction du nombre d'avis publiés au cours d'une année.

3.2.1 **Quelques données générales**

L'intérêt des milieux se manifeste par les demandes de conférences sur des tribunes très diversifiées qui sont faites à la présidence du Conseil, souvent pour y présenter un avis ou pour communiquer la pensée du Conseil sur l'une ou l'autre des préoccupations du milieu. Au cours de l'année 2008-2009, la présidente du Conseil a prononcé une dizaine de conférences. Elle a de plus accordé 20 entrevues à des médias écrits et électroniques.

La banque comportant les « traces » d'influence du Conseil continue de s'enrichir. Un relevé dans divers documents officiels, publications, revues professionnelles ou publications savantes parus au cours de l'année 2008-2009 indique 158 mentions ou citations des avis du Conseil. Encore cette année, les publications du Conseil ont joui d'une très bonne couverture médiatique, faisant l'objet de 114 articles, reportages et entrevues dans la presse écrite et électronique ainsi que dans les médias sur le web.

Pendant cette même période, 12 613 demandes de documents ont été adressées au Conseil (y compris les téléchargements), soit un total de 12 775 exemplaires transmis, dont 97 % par voie électronique. Ces demandes s'ajoutent aux documents normalement distribués au moment du lancement d'une publication. Ainsi, en 2008-2009, un peu moins de 28 000 versions imprimées, en français et en anglais, des avis, des abrégés et des rapports que le Conseil a publiés ont été transmises aux milieux concernés. Il faut mentionner que, compte tenu de l'engagement du Conseil au regard de la stratégie de développement durable, les publications du Conseil sont, depuis novembre 2007, imprimées sur du papier fait à 100 % de fibres recyclées postconsommation. Aussi, à chaque demande téléphonique de personnes intéressées à recevoir nos publications de façon systématique, il leur est plutôt offert de s'abonner à la liste de diffusion électronique. Voilà un autre moyen de diminuer le nombre de copies papier.

L'intérêt pour les documents du Conseil dépasse les limites du Québec. Ainsi, 11 % des demandes et des téléchargements sont parvenus de l'extérieur, soit 1 % en provenance des autres provinces et 10 % en provenance d'autres pays.

Par ailleurs, à l'instar des années passées, nous observons de façon générale qu'une grande majorité des consultations ont été faites dans le contexte d'une activité professionnelle (62 %) alors que 24 % des consultations provenaient d'étudiants, majoritairement universitaires, et 4 % des parents.

Ces observations permettent de déterminer un premier type d'incidence des documents du Conseil. Ils servent, à des degrés divers, d'outils de travail et de formation pour les jeunes universitaires, ce qui est remarquable.

Il ne faut pas s'étonner que parmi les travailleurs, 88 % de ceux-ci travaillent dans le milieu de l'éducation et qu'ils font partie des milieux institutionnels décrits ci-dessous.

Répartition des demandeurs travaillant dans le milieu de l'éducation, selon l'établissement auquel ils sont rattachés (n = 6 861)

Ordre d'enseignement	Établissement ou organisme	%
Préscolaire ou primaire Secondaire	École primaire ou préscolaire ou les deux	6,3
	École secondaire	9,2
	Centre de formation professionnelle	1,7
	Commission scolaire	13,2
Collégial	Enseignement ordinaire	13,1
	Formation des adultes	1,5
Université	Enseignement ordinaire	24,2
	Éducation permanente	2,4
MELS		15,0
Autres		13,4

3.2.2 Les rapports sur l'état et les besoins de l'éducation[1]

Tableau A

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2008-2009	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2008-2009	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2009[2]
L'éducation en région éloignée: une responsabilité collective (rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2006-2008)	Mars 2009	**666**	32,62 %	666
Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation : une clé pour la réussite (rapport annuel 2004-2005)	Mai 2006	**256**	12,54 %	2 062
Agir pour renforcer la démocratie scolaire (rapport annuel 2005-2006)	Décembre 2006	**190**	9,30 %	2 451
Éduquer à la citoyenneté (rapport annuel 1997-1998) (document reprographié)	Octobre 1998	**136**	6,66 %	3 696
L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues (rapport annuel 2003-2004)	Décembre 2004	**127**	6,22 %	2 681
Éducation et nouvelles technologies : pour une intégration réussie dans l'enseignement et l'apprentissage (rapport annuel 1999-2000)	Décembre 2000	**113**	5,53 %	4 891
L'évaluation institutionnelle en éducation : une dynamique propice au développement (rapport annuel 1998-1999)	Septembre 1999	**80**	3,92 %	2 330
La gouverne de l'éducation : priorités pour les prochaines années (rapport annuel 2001-2002)	Décembre 2002	**71**	3,48 %	2 071
Développer une compétence éthique pour aujourd'hui : une tâche éducative essentielle (rapport annuel 1989-1990)	Décembre 1990	**62**	3,04 %	433
Le défi d'une réussite de qualité (rapport annuel 1992-1993)	Décembre 1993	**56**	2,74 %	302
Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner (rapport annuel 2002-2003)	Décembre 2003	**52**	2,55 %	1 188
L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager (rapport annuel 1996-1997)	Décembre 1997	**52**	2,55 %	912
La profession enseignante : vers un renouvellement du contrat social (rapport annuel 1990-1991)	Décembre 1991	**46**	2,25 %	281
La gouverne de l'éducation : logique marchande ou processus politique ? (rapport annuel 2000-2001)	Novembre 2001	**43**	2,11 %	3 330
La gestion de l'éducation : nécessité d'un autre modèle (rapport annuel 1991-1992)	Décembre 1992	**38**	1,86 %	405
Vers la maîtrise du changement en éducation (rapport annuel 1994-1995)	Décembre 1995	**26**	1,27 %	367
Autres avis		**28**	1,36 %	491
Total		**2 042**	**100,00 %**	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2008-2009.
2. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

L'intérêt

Les changements apportés en 2006 à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation ont eu pour effet de modifier la périodicité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation produit par le Conseil, la faisant passer d'annuelle à tous les deux ans. Ainsi, attendu depuis deux ans, le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2006-2008, intitulé *L'éducation en région éloignée : une responsabilité collective*, a été publié le 25 mars 2009 et a suscité 666 demandes et téléchargements en 7 jours.

De manière plus générale, 2 042 exemplaires des rapports sur l'état et les besoins de l'éducation ont été demandés ou téléchargés en 2008-2009. Ainsi, un peu plus des deux tiers des demandes et téléchargements ne touchent pas le plus récent rapport. Il est donc possible d'en déduire que l'intérêt pour les rapports sur l'état et les besoins de l'éducation s'étend sur plusieurs années.

Il est ici intéressant de noter que l'an dernier, les étudiants étaient majoritairement intéressés aux rapports sur l'état et les besoins de l'éducation. Cependant, en 2008-2009, ce sont les travailleurs qui détiennent le pôle à ce sujet. En effet, ils représentent un peu plus de 54 % des demandeurs et occupent, pour la plupart, une fonction professionnelle (35 %), une fonction d'enseignant (26 %) ou une fonction de direction (20 %). Près de 85 % de ceux-ci travaillent dans le milieu de l'éducation. Quant aux étudiants, ils représentent 33 % des demandeurs et proviennent surtout du milieu universitaire. Il faut aussi préciser que 13 % des demandeurs des rapports sur l'état et les besoins de l'éducation proviennent d'autres pays.

3.2.3 Les avis

Tableau B

Les avis préparés par la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2008-2009	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2008-2009	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2009[2]
Rendre compte des connaissances acquises par l'élève : prendre appui sur les acteurs de l'école pour répondre aux besoins d'information des parents de leur communauté[3]	Mars 2008	**617**	34,51 %	1 334
Les élèves en difficulté de comportement à l'école primaire : comprendre, prévenir, intervenir	Février 2001	**288**	16,11 %	6 589
Un nouveau souffle pour la profession enseignante[4]	Septembre 2004	**283**	15,83 %	4 757
Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles	Octobre 1999	**257**	14,37 %	4 942
Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités	Septembre 2006	**121**	6,77 %	1 968
L'intégration scolaire des élèves handicapés et en difficulté	Août 1996	**80**	4,47 %	383
L'organisation du primaire en cycles d'apprentissage : une mise en œuvre à soutenir	Novembre 2002	**76**	4,25 %	3 588
Les services complémentaires à l'enseignement : des responsabilités à consolider	Mars 1998	**36**	2,01 %	1 008
Autres avis		**30**	1,68 %	362
Total		**1 788**	**100,00 %**	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2008-2009.
2. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.
3. Bien qu'il soit présenté dans cette section du rapport de gestion, cet avis a été préparé par un comité de travail et a été déposé pour consultation à la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ainsi qu'à la Commission de l'enseignement secondaire.
4. Le document intitulé *Un nouveau souffle pour la profession enseignante* a été produit conjointement par les commissions de l'enseignement primaire et secondaire. Il est donc inscrit et comptabilisé dans les tableaux relatifs à ces deux commissions.

L'intérêt

Cette année, 1788 exemplaires d'avis préparés par la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ont été demandés ou téléchargés. L'avis intitulé *Rendre compte des connaissances acquises par l'élève : prendre appui sur les acteurs de l'école pour répondre aux besoins d'information des parents de leur communauté* est, de loin, le plus en demande de sa catégorie avec 617 exemplaires. Les avis portant sur les élèves en difficulté de comportement (288 exemplaires) et sur la réussite des garçons et des filles (257 exemplaires) sont aussi populaires.

Les demandeurs sont majoritairement des travailleurs (53 %). Ceux-ci proviennent principalement du secteur de l'éducation, notamment d'une commission scolaire (20 %), d'une école primaire (20 %) ou d'une école secondaire (17 %). Quant aux étudiants, ils représentent plus de 35 % des lecteurs. Ceux-ci sont en très grande majorité des universitaires (85 %). Les parents, quant à eux, constituent 5 % du nombre total des demandeurs. Les avis produits par cette commission ont aussi beaucoup suscité l'intérêt de personnes provenant de l'extérieur du Québec (17 %).

Tableau C

Les avis préparés par la Commission de l'enseignement secondaire[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2008-2009	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2008-2009	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2009[2]
Un nouveau souffle pour la profession enseignante[3]	Septembre 2004	**283**	29,15 %	4 757
Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : diversifier en toute équité	Avril 2007	**254**	26,16 %	2 154
L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif	Janvier 2004	**118**	12,15 %	3 246
L'appropriation locale de la réforme : un défi à la mesure de l'école secondaire	Janvier 2003	**92**	9,47 %	8 572
Diriger une école secondaire : un nouveau contexte, de nouveaux défis	Juin 1999	**85**	8,75 %	1 238
Aménager le temps autrement. Une responsabilité de l'école secondaire	Avril 2001	**48**	4,94 %	3 924
L'école, une communauté éducative - Voies de renouvellement pour le secondaire	Avril 1998	**39**	4,02 %	1 116
Contre l'abandon au secondaire : rétablir l'appartenance scolaire	Juin 1996	**28**	2,88 %	339
Autres avis		**24**	2,48 %	651
Total		**971**	**100,00 %**	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2008-2009.
2. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.
3. Le document *Un nouveau souffle pour la profession enseignante* a été réalisé conjointement par les commissions de l'enseignement primaire et secondaire. Il est donc inscrit et comptabilisé dans les tableaux relatifs à ces deux commissions.

L'intérêt

Cette année, 971 exemplaires des avis produits par la Commission de l'enseignement secondaire ont été demandés ou téléchargés. Les avis sur la profession enseignante et sur les projets pédagogiques particuliers sont ceux qui suscitent l'intérêt le plus marqué.

Les avis de cette commission ont d'abord intéressé les étudiants (47 %), dont 91 % proviennent des milieux universitaires, et les personnes au travail (43 %), dont 35 % sont des professionnels, 29 % des enseignants et 20 % des cadres. Les parents représentent un peu moins de 2 % des lecteurs. Les avis de cette commission ont dépassé les frontières canadiennes. En effet, un peu plus de 10 % des demandes proviennent d'autre pays.

Tableau D

Les avis préparés par la Commission de l'enseignement collégial[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2008-2009	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2008-2009	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2009[2]
Au collégial - l'engagement de l'étudiant dans son projet de formation : une responsabilité partagée avec les acteurs de son collège	Mars 2008	**485**	50,63 %	1 184
Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite	Avril 2002	**161**	16,81 %	2 866
La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu	Mai 2000	**114**	11,90 %	1 356
Des conditions de réussite au collégial : réflexion à partir de points de vue étudiants	Septembre 1995	**59**	6,16 %	214
Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial	Mars 2004	**55**	5,74 %	1 996
Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement	Décembre 1997	**47**	4,91 %	572
Autres avis		**37**	3,85 %	1 013
Total		**958**	**100,00 %**	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2008-2009.
2. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

L'intérêt

Cette année, 958 exemplaires des avis préparés par la Commission de l'enseignement collégial ont été demandés ou téléchargés. L'avis sur l'engagement des étudiants dans leur projet de formation a fait l'objet de 485 demandes en 2008-2009, ce qui représente la moitié des demandes touchant les avis de la Commission de l'enseignement collégial (51 %).

L'intérêt suscité par l'ensemble de ces avis est lié au travail (61 %), notamment des professionnels (39 %) ou des enseignants (27 %). Près du tiers de ces travailleurs occupent un emploi à l'ordre collégial. Aussi, près de 30 % des demandes viennent d'un intérêt lié aux études, dont plus du deux tiers en rapport avec les études universitaires. Ici, près de 8 % des demandes proviennent d'autres pays.

Tableau E

Les publications[1] préparées par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires[2]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2008-2009	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2008-2009	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2009[3]
Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises	Mai 2008	**1 090**	82,58 %	1 090
L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises	Novembre 2005	**74**	5,61 %	1 283
Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir	Avril 2000	**55**	4,17 %	1 000
Les universités à l'heure du partenariat	Mai 2002	**34**	2,58 %	1 464
Autres avis		**67**	5,06 %	1 128
Total		**1 320**	**100,00 %**	

1. Ces publications comprennent des avis, un mémoire ainsi qu'un rapport sur l'état des besoins en éducation.
2. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2008-2009.
3. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

L'intérêt

Cette année, 1 320 exemplaires d'avis préparés par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires ont été demandés ou téléchargés. En fait, les 1 090 demandes et téléchargements touchant l'avis *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises* représentent 83 % de l'ensemble des demandes relatives à cette commission.

Plus du deux tiers (69 %) des demandes et des téléchargements ont été faits dans le contexte d'un emploi, dont 38 % par des professionnels. Près de 16 % des lecteurs sont des étudiants, majoritairement universitaires. Près de 10 % des demandes proviennent de l'extérieur du Québec, dont 2 % d'autres provinces canadiennes.

Tableau F

Les avis préparés par la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2008-2009	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2008-2009	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2009[2]
De la flexibilité pour un diplôme d'études secondaires de qualité au secteur des adultes	Mars 2008	**376**	64,38 %	1 183
En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité	Avril 2006	**69**	11,82 %	1 871
La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale	Juin 2000	**58**	9,93 %	1 740
L'éducation des adultes : partenaire du développement local et régional	Septembre 2003	**39**	6,68 %	1 588
Autres avis		**42**	7,19 %	1 578
Total		**584**	**100,00 %**	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2008-2009.
2. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

L'intérêt

Au cours de l'année, 584 exemplaires des divers avis préparés par la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue ont été demandés ou téléchargés. L'avis intitulé *De la flexibilité pour un diplôme d'études secondaires de qualité au secteur des adultes* a été le plus demandé. En effet, il a fait l'objet de 376 demandes et téléchargements, soit 64 % des demandes totales relatives aux documents préparés par cette commission.

Les avis de cette commission ont majoritairement intéressé des personnes au travail (72 %), dont près de la moitié sont des professionnels. Ces travailleurs proviennent principalement du secteur de l'éducation (86 %). Les demandes provenant de l'extérieur du Québec représentent un peu plus de 6 % des demandes et des téléchargements.

Tableau G

Les autres avis du Conseil[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2008-2009	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2008-2009	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2009[2]
Projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner	Août 2008	**944**	38,17 %	944
Projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales	Avril 2008	**695**	28,10 %	695
Soutenir l'appropriation des compétences transversales et des domaines généraux de formation	Mars 2007	**211**	8,53 %	2 468
Projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire : implantation du programme « Éthique et culture religieuse »	Février 2008	**121**	4,89 %	768
Le Projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire	Août 2007	**58**	2,35 %	1 245
Forum sur la démocratie et la gouvernance des commissions scolaires : présentation des positions du Conseil supérieur de l'éducation	Février 2008	**54**	2,18 %	54
Projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales	Août 2007	**36**	1,46 %	649
Pour un aménagement respectueux des libertés et des droits fondamentaux : une école pleinement ouverte à tous les élèves du Québec	Février 2005	**33**	1,33 %	1 411
Pour la réforme du système éducatif	Septembre 1995	**33**	1,33 %	221
Pour un renouvellement prometteur des programmes à l'école	Septembre 1998	**32**	1,29 %	1 384
Pour un accueil et une intégration réussis des élèves des communautés culturelles	Octobre 1993	**26**	1,05 %	146
Les enjeux majeurs des programmes d'études et des régimes pédagogiques	Janvier 1999	**25**	1,01 %	2 305
Avis sur le projet de règlement sur les autorisations d'enseigner	Avril 2006	**25**	1,01 %	1 424
Autres publications		**180**	7,28 %	6 620
Total		**2 473**	**100,00 %**	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2008-2009.
2. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

Les publications du Conseil en rapport avec la Loi sur l'administration publique[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2008-2009	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2008-2009	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2009[2]
Rapport annuel de gestion 2007-2008	Novembre 2008	**548**	51,41 %	548
Plan stratégique 2007-2011	Mars 2008	**367**	34,43 %	616
Rapport annuel de gestion 2006-2007	Novembre 2007	**74**	6,94 %	707
Autres publications		**77**	7,22 %	2 877
Total		**1 066**	**100,00 %**	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2008-2009.
2. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

L'intérêt

Le Conseil mène régulièrement des travaux en conformité avec les dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (par exemple des avis sur un projet de règlement) ou encore de la Loi sur l'administration publique (par exemple la production du plan stratégique). Le Conseil confie à des comités spéciaux, ou parfois à l'une de ses instances, la réalisation de certains de ces travaux. Les deux tableaux précédents présentent les documents de cette nature qui ont le plus fait l'objet de demandes ou de téléchargements au cours du dernier exercice financier.

En 2008-2009, 2 473 exemplaires des autres avis du Conseil ont été demandés ou téléchargés. Un peu plus des deux-tiers des consultations concernaient les avis *Le projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner* et *Le projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales*. Ces deux avis se trouvent respectivement au deuxième et troisième rang parmi les publications du Conseil les plus demandées au cours de la dernière année, avec 944 et 695 demandes et téléchargements.

Les publications du Conseil produites en relation avec la Loi sur l'administration publique ont également été souvent demandées, pour un total de 1 066 exemplaires. Un peu plus de 51 % des demandes concernaient le Rapport annuel de gestion 2007-2008, tandis qu'un peu plus du tiers (34 %) s'appliquaient au Plan stratégique 2007-2011.

Un peu plus de 67 % de demandes et des téléchargements l'ont été dans le cadre d'un emploi. Les travailleurs proviennent majoritairement du secteur de l'éducation. Ce sont notamment des professionnels (36 %), des cadres (28 %) et des enseignants (19 %). Les étudiants représentent 15 % du lectorat.

3.2.4 Les études et les recherches

Les études et les rapports de recherche du Conseil présentent des travaux qui ont été réalisés en vue de la préparation d'un avis ou d'un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Plusieurs d'entre eux font l'objet d'une publication distincte.

Tableau H **Les études et les recherches**[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2008-2009	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2008-2009	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2009[2]
L'accès à la recherche en enseignement et son utilisation dans la pratique : résultats d'une enquête auprès des enseignants et des enseignantes du préscolaire, du primaire et du secondaire	Mai 2006	**113**	21,52 %	562
Le renouvellement du curriculum : expériences américaine, suisse et québécoise	Octobre 1999	**90**	17,14 %	2 410
Les mesures d'encadrement des élèves au secondaire	Janvier 2004	**87**	16,57 %	774
La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises	Octobre 2005	**58**	11,05 %	447
Enseigner : qu'en disent les profs ?	Janvier 1991	**50**	9,52 %	351
L'état de situation et les prévisions de renouvellement du corps professoral dans les universités québécoises	Janvier 2004	**35**	6,67 %	466
Différencier le curriculum au secondaire : vers des parcours scolaires stimulants pour tous les jeunes	Mars 1999	**35**	6,67 %	1 175
Diversité, continuité et transformation du travail professoral dans les universités québécoises (1991 et 2003)	Janvier 2004	**27**	5,14 %	346
Autres publications		**30**	5,72 %	657
Total		**525**	**100,00 %**	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2008-2009.
2. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés

L'intérêt

Cette année, 525 exemplaires d'études et de rapports de recherche ont été demandés ou téléchargés. Un peu plus de la moitié des lecteurs (51 %) sont à l'emploi et près de 36 % sont des étudiants. Un peu plus de 92 % de ces derniers fréquentent un établissement universitaire. Encore une fois en 2008-2009, ce sont les études et les recherches qui ont le plus grandement suscité l'intérêt des lecteurs provenant d'autres pays. En effet, près de 18 % des demandes et téléchargements de ce type de documents dépassaient les frontières canadiennes.

3.2.5 Les publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études[1]

Tableau I

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2008-2009	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2008-2009	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2009[2]
L'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités du Québec	Avril 2008	**397**	29,94 %	397
Les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers : vers une déréglementation partielle	Septembre 2008	**283**	21,34 %	283
Mesure relative aux réservistes des Forces canadiennes : modification au Règlement sur l'aide financière aux études	Octobre 2008	**169**	12,75 %	169
Indexation des programmes d'aide financière aux études et autres modifications	Septembre 2008	**136**	10,26 %	136
Hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers : modifications au Règlement sur l'aide financière aux études	Septembre 2007	**98**	7,39 %	612
L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études	Mai 2004	**71**	5,35 %	800
Les établissements d'enseignement collégial, un acquis de la société québécoise favorisant l'accessibilité aux études supérieures[3]	Mai 2004	**27**	2,04 %	192
Autres publications		**145**	10,93 %	3 312
Total		**1 326**	**100,00 %**	

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2008-2009.
2. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.
3. Mémoire présenté lors de la tenue du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial.

L'intérêt

En 2008-2009, le nombre de demandes et de téléchargements de documents produits par le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a atteint 1 326 exemplaires. Les avis sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités du Québec et les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers représentent 51 % du volume total.

Comme c'est le cas depuis le début des activités du Comité, l'intérêt principal du lectorat est d'abord lié à l'emploi (64 %) et ensuite aux études (18 %). Chez les personnes en emploi, un peu plus de 80 % travaillent dans le secteur de l'éducation et 9 % dans la fonction publique québécoise. Parmi les personnes en emploi, 42 % sont des professionnels et 24 % sont des cadres. Chez les étudiants, 81 % sont à l'enseignement universitaire et 13 % à l'enseignement collégial. L'avis qui a attiré l'attention du plus grand nombre d'étudiants est celui qui porte sur les frais institutionnels obligatoires dans les universités.

3.2.6 L'incidence des publications du Conseil

Rappelons que pour témoigner de son influence, le Conseil retient comme second indicateur l'incidence des publications. Cela se traduit par les traces que celles-ci laissent, tant chez les décideurs que chez les acteurs de l'éducation en général.

Rappelons aussi que les travailleurs du secteur de l'éducation représentent 88 % des personnes qui consultent les documents dans le cadre de leur emploi. Aussi, les étudiants, majoritairement à l'ordre universitaire, effectuent quant à eux 24 % des consultations des publications du Conseil. Les établissements et les organisations du milieu de l'éducation s'inspirent aussi largement des travaux du Conseil.

En 2008-2009, un total de 158 traces a été répertorié dans différents médias (journaux, radio, revues, sites Internet, etc.) ou dans différentes publications.

Présence dans les médias

Le suivi médiatique des avis que le Conseil diffuse constitue l'un des moyens les plus importants par lesquels celui-ci peut mesurer son influence.

À titre d'exemple, dès son lancement en mars 2009, le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2006-2008, intitulé *L'éducation en région éloignée : une responsabilité collective*, a suscité un grand intérêt et a reçu un accueil très positif dans les médias, tant écrits qu'électroniques. Aussi, treize médias ont sollicité des entrevues avec la présidente du Conseil, ceux-ci étant particulièrement situés dans les régions qui avaient fait l'objet de l'étude du Conseil. De ces entrevues ont découlé plus d'une trentaine de reportages radiophoniques et quatre articles et éditoriaux.

Il en a été de même lors de la publication de l'avis du Conseil sur *Le projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales*, en avril 2008.

Dans les semaines qui ont suivi sa publication, douze traces spécifiques ont été relevées concernant cet avis, qui portait essentiellement sur les conditions d'admission au collégial, l'organisation scolaire et la sanction des études. Celui-ci a retenu l'attention de divers médias, dont notamment le magazine *L'Actualité*, qui affirmait que l'admission au cégep sans DES constituait un moyen additionnel pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre.

La couverture médiatique permet aussi de mesurer l'incidence des avis du Conseil par la connaissance des prises de position officielles des grands acteurs de l'éducation, très souvent exprimées par l'entremise de communiqués de presse. Aussi, dans les deux exemples cités plus haut, dans les heures suivant la publication du rapport et de l'avis, des grands acteurs tels que la Centrale des syndicats nationaux, la Fédération des commissions scolaires, la Centrale des syndicats du Québec et la Fédération des cégeps ont émis des communiqués de presse pour exprimer leur adhésion, en totalité ou en partie, au regard des orientations ou des recommandations formulées par le Conseil.

Autres indicateurs d'incidence

Outre les traces que l'on trouve dans les médias qui publient des comptes rendus et des réactions que les avis du Conseil suscitent, l'utilisation des avis et des rapports du Conseil se révèle par un éventail d'autres manifestations. Celles-ci peuvent prendre la forme de sollicitations faites au Conseil pour présenter ses avis à différentes tribunes, de l'utilisation des avis et rapports comme outils de travail dans des activités de formation initiale ou continue, de citations dans des documents officiels et des revues scientifiques et de leur consultation comme outil de référence pour l'élaboration des encadrements gouvernementaux. En voici quelques illustrations.

☐ **Présentation à différentes tribunes**

Au cours de la dernière année, la présidente du Conseil a été invitée à présenter l'avis *Au collégial – l'engagement de l'étudiant dans son projet de formation : une responsabilité partagée avec les acteurs de son collège* (mars 2008) à divers auditoires. À titre d'exemple, elle en a fait la présentation lors du 28e colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC), dont le thème était « Former des étudiants différents, un engagement collectif », au congrès du Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada (RCCFC) ainsi qu'à un comité interordres composé de membres de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke et des programmes en sciences humaines du Cégep de Sherbrooke.

En outre, en octobre 2008, la présidente du Conseil a été invitée à faire la présentation de l'avis *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises* (mai 2008) à la Fédération du personnel professionnel des universités, et en novembre 2008, à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU).

Toutes ces activités permettent non seulement de présenter et d'expliquer les positions et les recommandations du Conseil mais elles permettent aussi, au moyen des échanges avec les participants, de recevoir une rétroaction et d'en apprécier l'influence.

☐ **Utilisation des avis et des rapports comme outils de travail**

Parmi les recommandations formulées par le Conseil dans son avis *Au collégial – l'engagement de l'étudiant dans son projet de formation : une responsabilité partagée avec les auteurs de son collège*, diffusé en mars 2008, la Fédération des cégeps a retenu notamment celle qui portait sur l'élaboration d'un outil d'enquête sur les comportements d'engagement des étudiants. En effet, la Fédération, avec d'autres partenaires, avait déjà conçu un nouvel outil lui permettant de mesurer l'évolution de l'étudiant entre son entrée au cégep et la fin de sa première année d'études collégiales.

Par ailleurs, une professeure de l'Université du Québec à Trois-Rivières a fondé sa problématique de doctorat sur cet avis et s'en sert comme référence dans un de ses cours en formation des maîtres, cours à l'intérieur duquel est étudiée la clientèle collégiale.

Signalons aussi qu'à l'intérieur du cours École et environnement social, donné à la session d'hiver 2009 à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, l'avis du Conseil *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles* était utilisé à des fins d'enseignement.

☐ Outil de référence pour l'élaboration des encadrements gouvernementaux

L'avis *Un nouveau souffle pour la profession enseignante*, publié en 2004, portait sur les fondements de cette profession et sur le sens à donner à son perfectionnement dans une perspective de professionnalisation et de valorisation. Dans sa réflexion, le Conseil avait pris acte de l'évolution de la profession et il proposait de donner un nouveau souffle à la professionnalisation de l'enseignement en misant sur les possibilités offertes par le renouveau pédagogique et sur une valorisation intrinsèque de la profession enseignante.

Publié il y a près de 5 ans, cet avis est toujours très d'actualité, puisqu'il a fait l'objet de 284 téléchargements au cours de la seule dernière année. Les auteurs du Cadre d'évaluation publié par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour soutenir l'évaluation du renouveau pédagogique à l'enseignement secondaire s'en sont inspirés largement pour sa rédaction.

La revue *Vie pédagogique* de mai 2008 publie notamment un article qui dresse un portrait du développement de la profession enseignante du point de vue du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil supérieur de l'éducation se trouve parmi les sources régulièrement consultées par le Comité-conseil sur les programmes d'études. C'est ce qu'il affirmait dans son rapport d'activités 2007-2008.

☐ Citations dans des documents officiels et des revues scientifiques

Au cours de l'année 2008-2009, de nombreux chercheurs, étudiants, professeurs ou organismes ont fait référence, ont cité ou ont souscrit aux recommandations du Conseil. À titre d'exemple :

- Dans *Les cégeps : une grande aventure collective québécoise*, les auteurs Lucie Héon, Denis Savard et Thérèse Hamel se sont inspirés d'une quinzaine d'avis du Conseil pour rédiger leur ouvrage.
- Jacques Roy, professeur au Cégep de Sainte-Foy et membre chercheur de l'Observatoire jeunes et société cite quatre avis du Conseil dans son ouvrage intitulé *Entre la classe et les mcjobs : portrait d'une génération de cégépiens*.
- Dans sa recherche intitulée *La motivation chez les garçons et les filles en sciences humaines au collégial*, Jacques Boisvert, enseignant en psychologie au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, affirme que son « intérêt dans son projet de recherche prend sa source dans la conviction, partagée par le Conseil, que la réussite scolaire du plus grand nombre représente un des enjeux majeurs de l'éducation au Québec ». Cinq avis du Conseil lui ont notamment été utiles pour mener à terme sa recherche.

De façon plus surprenante, des rapports sur l'état et les besoins de l'éducation datant de plusieurs années sont encore mentionnés à l'occasion dans des publications spécialisées. À titre d'exemple, mentionnons :

- *L'activité éducative* (1969-1970);
- *Le rapport Parent, vingt-cinq ans après* (1987-1988);
- *La profession enseignante : vers un renouvellement du contrat social* (1990-1991);
- *La gestion de l'éducation : nécessité d'un autre modèle* (1991-1992);
- *Éduquer à la citoyenneté* (1997-1998).

3.2.7 L'incidence des publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Présentation à différentes tribunes

Au cours de la présente année, le secrétaire du Comité a été invité à prononcer deux conférences à des groupes d'étudiants. En octobre 2008, il a exposé aux délégués des 80 associations de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) la vision du Comité à l'égard de l'accessibilité financière aux études en se référant principalement à l'avis d'initiative *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*, paru en 2004.

En outre, en novembre, il a accueilli un groupe d'étudiants inscrits au cours Administration et évaluation de l'éducation : fondements et enjeux donné à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval. Il a traité du rôle du professionnel dans l'élaboration des avis en prenant comme exemple l'avis de 2008 intitulé *L'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités québécoises*.

Incidence des avis du CCAFE

Deux avis du CCAFE rendus publics en cours d'année ont plus particulièrement retenu l'attention des acteurs intéressés par l'accessibilité financière aux études. Il s'agit de l'avis sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires et de celui portant sur la déréglementation partielle de droits de scolarité des étudiants étrangers. Par ailleurs, l'avis d'initiative *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*, publié en 2004, retient encore l'attention.

À la suite de la publication de l'avis intitulé *Les frais institutionnels obligatoires dans les universités québécoises*, publié en avril 2008, des clarifications ont été apportées au mode d'encadrement, notamment en précisant la définition des frais institutionnels obligatoires comme le recommandait le Comité. À titre d'exemple, soulignons que le Comité avait donné son accord à deux exclusions du champ couvert par les FIO[1], à savoir « les amendes, les frais pour versements en retard ou les autres pénalités qui ne s'appliquent qu'à certains étudiants qui dérogent aux exigences du cadre de gestion financière et administrative » ainsi que « les frais d'assurance obligatoire des étudiants étrangers ». Ces deux exclusions ont été retenues.

De plus, le secteur de l'Aide financière aux études du Ministère mènera plusieurs activités d'information, notamment par l'entremise de son site Internet, comme le recommandait le CCAFE. Enfin, les représentants des universités et des étudiants devraient être invités à prendre part au comité de suivi qui sera mis en place par le Ministère.

L'avis a aussi retenu l'attention de divers médias, notamment du quotidien *La Presse*, et suscité des commentaires d'organisations étudiantes, par exemple la Fédération étudiante universitaire du Québec.

En réponse à une demande de la ministre, le Comité a adopté, en août 2008, un avis intitulé *Les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers : vers une déréglementation partielle*. *Le Devoir* en a fait état dans un article intitulé « La déréglementation est remise en question par le CCAFE ». La presse étudiante a aussi cité cet avis, notamment l'article de Stéphane Rolland « Crache le cash : déréglementation des droits de scolarité des étudiants internationaux » publié dans *Montréal Campus* (UQAM).

1. Frais institutionnels obligatoires.

La vision globale de l'accessibilité financière aux études exposée dans l'avis d'initiative *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*, publié en mai 2004, demeure actuelle de même que quelques recommandations qui y sont formulées. La vision élargie de l'accessibilité financière aux études proposée dans cet avis met en valeur le fait que l'accessibilité aux études, même si c'est un enjeu majeur en soi, représente l'une des étapes menant à la réussite du projet d'études. Le cheminement scolaire, l'atteinte du diplôme et l'insertion socioprofessionnelle sont les autres étapes du processus, chacune caractérisée par des obstacles particuliers, et le dispositif d'aide financière aux études doit en tenir compte.

Parmi les recommandations présentées dans cet avis, deux sont fréquemment citées, en particulier par des organisations étudiantes. La première porte sur la contribution parentale qui est exigée à l'intérieur du Programme de prêts et bourses. Le Comité a recommandé qu'elle soit ajustée en fonction de celle en vigueur ailleurs au Canada. La seconde concerne les dépenses admises reconnues dans le Programme de prêts et bourses. Le Comité a recommandé de les ajuster à la hausse pour compenser les années de non-indexation et de les indexer annuellement.

Ces deux recommandations ont été intégrées à la plate-forme d'organismes étudiants comme la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL). Plusieurs médias ont fait état des revendications étudiantes, citant parfois le CCAFE (Radio-Canada, Canoë Infos, journal *Le Devoir*, Presse canadienne, sans compter quelques communiqués de presse des organisations étudiantes).

Des extraits de cet avis, ainsi que du document de consultation qui l'a précédé – *Vers l'accessibilité financière à la réussite de son projet d'études* (mars 2003) –, ont été cités dans un document préparé par la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) intitulé *Les diverses dimensions de l'accessibilité aux études postsecondaires* (novembre 2008).

PARTIE 4

Autres aspects
relatifs à la Loi sur l'administration publique

À titre d'organisme gouvernemental, le Conseil s'assure du respect des dispositions de la Loi sur l'administration publique qui le concernent. Voici les faits qui ont marqué l'année à ce chapitre.

4.1 Les ressources humaines

Le secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation a un effectif autorisé de 30 postes. Au 31 mars 2009, deux de ces postes étaient en processus de dotation et un troisième faisait l'objet d'un congé sans solde. Aussi, dans les trois cas, le Conseil a procédé temporairement à l'embauche de personnel occasionnel.

Résultats en matière d'accès à l'égalité en emploi

Au regard des cibles d'accès à l'égalité en emploi, l'effectif permanent du Conseil se répartissait de la façon suivante :

Représentativité

Communautés culturelles	7,4 %
Personnes handicapées	0,0 %
Femmes	74,0 %

Représentation féminine

Personnel d'encadrement	33 %
Personnel professionnel	76 %
Personnel technicien	67 %
Personnel de soutien	100 %

Développement des ressources humaines

En 2008-2009, à l'intérieur de son programme de développement des ressources humaines, le Conseil a investi 28 872 $, soit un total de 450 heures consacrées à la formation, au perfectionnement et à diverses activités. Cette somme représente plus de 1,49 % de la masse salariale, par rapport à l'objectif de 1 % fixé par le gouvernement.

4.2 Le Code d'éthique et de déontologie

Le personnel de la permanence du Conseil est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique. Conformément à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et à la suite des modifications apportées à celle-ci en 2006, le Conseil s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie, qui établit les principes auxquels les membres de toutes ses instances doivent souscrire. Les membres en prennent connaissance au moment de leur nomination et y adhèrent en signant un formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie.

Ce code définit des principes d'éthique selon lesquels les membres « sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État. [...] Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public. » À ces principes se greffent des règles de déontologie relatives à la discrétion, aux relations avec le public, à la neutralité et aux activités politiques, aux conflits d'intérêts, à l'exclusivité de service et à l'après-mandat.

Le CCAFE s'est également doté d'un code d'éthique et de déontologie. Bien que semblable à celui du Conseil dans ses grandes lignes, le code du CCAFE comporte de légères différences permettant de prendre en compte certaines de ses caractéristiques. Les deux codes sont présentés en annexe.

À l'instar des années antérieures, aucun manquement en matière d'éthique et de déontologie n'a été signalé en 2008-2009.

4.3 La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil supérieur de l'éducation, à titre d'organisme public, est tenu de donner accès à l'information publique qu'il peut produire; la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence.

Aussi, le Conseil supérieur de l'éducation doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de protection des renseignements personnels. Ainsi, un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme et siège au Comité d'accès à l'information, de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ce comité est responsable de l'application des recommandations de la Commission d'accès à l'information, de l'organisation d'activités de sensibilisation et de l'évaluation annuelle du niveau de protection des renseignements personnels.

Par l'intermédiaire de son représentant au comité, le Conseil est partie prenante à la politique ministérielle et au plan d'action adoptés en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Au cours de l'année 2008-2009, une demande a été formulée au Conseil au regard de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Un suivi approprié y a été donné à la satisfaction du demandeur.

Avec le soutien du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Conseil a amorcé des travaux qui lui permettront à l'échéance de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, qui entreront en vigueur à l'automne 2009.

4.4 La politique linguistique

En plus d'appliquer les principes énoncés dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Conseil se conforme à la Politique linguistique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ainsi, il s'est assuré du maintien de la qualité langagière de toutes ses communications, que ce soit dans ses productions écrites, dans son site Internet ou dans ses communications téléphoniques. Certaines productions écrites ont par ailleurs été traduites du français à l'anglais. Aussi, les logiciels utilisés par le personnel sont en français.

4.5 La déclaration de services aux citoyens

Puisque le Conseil supérieur de l'éducation agit à titre d'organisme consultatif pour la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, il n'a pas à produire une déclaration de services aux citoyens. Cependant, il s'assure que ses travaux sont accessibles au milieu de l'éducation, aux parents et au grand public.

4.6 Le développement durable

Le Conseil souscrit aux objectifs de la Stratégie de développement durable du gouvernement du Québec. Un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme. Aussi, au cours de la dernière année, le Conseil a poursuivi sa démarche d'appropriation de la stratégie et a procédé à l'élaboration de son plan d'action de développement durable en s'inspirant des principes décrits dans la Loi.

Le Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Conseil supérieur de l'éducation a été adopté lors de la 573e réunion du Conseil, le 27 mars 2009. Le Conseil a ainsi retenu cinq objectifs gouvernementaux, qu'il a fait siens, puis qu'il a traduits en autant d'objectifs organisationnels, dont l'atteinte sera favorisée par la mise en œuvre de sept actions spécifiques. En outre, le Conseil a procédé à l'examen des 29 objectifs gouvernementaux et en a rendu compte dans son plan d'action.

Il est toutefois pertinent de mentionner que, dans une perspective de développement durable, le Conseil avait déjà commencé à faire certains gestes comme utiliser, pour toutes ses publications, du papier contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation. Toutefois, les actions et gestes nouvellement induits par le plan d'action seront progressivement mis en œuvre à compter de l'année 2009-2010.

Le tableau suivant présente la contribution du Conseil supérieur de l'éducation à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des principes s'y rattachant.

Action 1	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.
Indicateurs	Taux de personnel joint par les activités de sensibilisation au concept de développement durable et taux de personnel qui a acquis une connaissance suffisante de ce concept pour le prendre en considération dans ses activités courantes.
Cible	Personnel joint dans une proportion de 100 % par des activités de sensibilisation (2011); 50 % du personnel dont les fonctions le requièrent joint par une activité de formation permettant une connaissance suffisante du concept de développement durable et la prise en considération de ce concept dans ses activités courantes (2013).
État d'avancement	Action débutée

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et du savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des principes qui s'y rattachent.

Action 2	Mettre en œuvre des activités de sensibilisation des membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités à l'égard du concept et des principes de développement durable.
Indicateurs	Pourcentage de membres joints par les activités de sensibilisation au développement durable.
Cible	Membres joints dans une proportion de 100 % pendant la période du plan (action menée de manière continue).
État d'avancement	Action débutée

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2

S'assurer d'un environnement propice à la santé physique et psychologique du personnel du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 3	Offrir un environnement de travail favorisant la santé du personnel.
Indicateurs	Nombre d'activités réalisées auprès du personnel et favorisant la santé et la sécurité.
Cible	Trois activités d'ici à la fin de la période du plan d'action.
État d'avancement	Action non encore débutée

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités courantes du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 4	Mettre en œuvre des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.
Indicateurs	État d'avancement de la mise en œuvre au Conseil supérieur de l'éducation d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux relatifs à la gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsables.
Cible	Mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale; Mise en œuvre de huit mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux relatifs à la gestion environnementale et de pratiques d'acquisition responsables pendant la période du plan d'action.
État d'avancement	Action débutée

Objectif gouvernemental 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Objectif organisationnel 4

Favoriser la vie familiale des membres des instances du Conseil et de sa permanence et en faciliter la conciliation avec le travail, la vie personnelle et l'engagement citoyen.

Action 5	Mettre en œuvre des moyens permettant de concilier l'engagement bénévole des personnes avec les travaux du Conseil et les responsabilités parentales.
Indicateurs	Nombre de moyens mis en œuvre pour favoriser la participation.
Cibles	Deux moyens mis en œuvre au cours de la période du plan d'action.
État d'avancement	Action non débutée

Objectif gouvernemental 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Objectif organisationnel 4

Favoriser la vie familiale des membres des instances du Conseil et de sa permanence et en faciliter la conciliation avec le travail, la vie personnelle et l'engagement citoyen.

Action 6	Mettre en œuvre des moyens permettant de concilier la vie professionnelle du personnel de la permanence du Conseil et les responsabilités parentales.
Indicateurs	Nombre de moyens mis en œuvre pour favoriser la participation.
Cibles	Trois moyens mis en œuvre au cours de la période du plan d'action.
État d'avancement	Action non débutée

Objectif gouvernemental 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel 5

S'assurer de la disponibilité et de l'accessibilité des écrits du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 7	Prendre les mesures requises pour rendre disponibles l'ensemble des productions antérieures du Conseil.
Indicateurs	Pourcentage des avis et des rapports produits par le Conseil supérieur de l'éducation qui sont accessibles sur Internet.
Cibles	D'ici à 2010, 80 productions.
État d'avancement	Action non débutée

4.7 Les recommandations du Vérificateur général

Aucune recommandation du Vérificateur général du Québec ne concerne l'organisme.

PARTIE 5

Ressources
humaines et financières

5.1 Les membres du Conseil et de ses commissions

Les membres du Conseil supérieur de l'éducation*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Boutin, Nicole	Présidente du Conseil	2010
Adam, Dyane	Consultante en gestion et gouvernance	2012
Arsenault, Diane	Directrice générale, Commission scolaire des Îles	2010
Azdouz, Rachida	Vice-doyenne, Faculté d'éducation permanente, Université de Montréal	2010
Bergeron, Claire	Parent, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2010
Boily, Francine	Chargée de cours, Éducation préscolaire et Intervention préscolaire, Université Laval	2009
Boily, Martine	Parent, étudiante à la formation continue, Cégep de Sainte-Foy	2010
D'Arrisso, David	Étudiant au doctorat en administration de l'éducation, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal	2010
Doray, Pierre	Professeur, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST), Université du Québec à Montréal	2010
Gagnon, Danielle	Enseignante au secondaire, école Pointe-Lévy ,Commission scolaire des Navigateurs	2012
Henderson, Keith W.	Directeur général (à la retraite), Cégep John Abbott	2010
Ibrahim, Amir	Coordonnateur des services éducatifs et responsable de la sanction des études (à la retraite), Commission scolaire Lester-B.-Pearson	2010
Malenfant, Édouard	Directeur général, Externat Saint-Jean-Eudes	2013
Méchaly, Linda	Directrice, école primaire Murielle-Dumont, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2010
Millette, Louise	Directrice, Département des génies civil, géologique et des mines, École Polytechnique de Montréal	2013
Robaire, Bernard	Professeur, Département de pharmacologie et de thérapeutique, Faculté de médecine, Université McGill	2010
Robertson, J. Kenneth	Directeur général, Champlain Regional College	2010
Roy, Jean A.	Doyen, Affaires départementales, Université du Québec à Rimouski	2010
Staco, Édouard	Parent, directeur des Ressources technologiques, Cégep de Saint-Laurent	2009
Tehami, Amine	Directeur, école secondaire Rose-Virginie-Pelletier, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2012
Vendramini, Claire	Enseignante au préscolaire, école Saint-André, Commission scolaire de l'Énergie	2010
Vézina, Alain	Directeur général adjoint, Commission scolaire des Affluents	2013
MEMBRE ADJOINTE D'OFFICE **Champoux, Marie-Claude**	Sous-ministre adjointe, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	
SECRÉTAIRE **Turcotte, Josée**	Secrétaire générale	

* Au 31 mars 2009.

Les membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Staco, Édouard	Président de la Commission, membre du Conseil	
Brien, Jean-Claude	Directeur, école Les Primevères-Jouvence, Commission scolaire des Découvreurs	2011
Bruneau, Claude	Directeur des Services éducatifs, Institut secondaire Keranna	2009
Desjardins, Julie	Professeure, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2010
Jubinville, Sonia	Conseillère pédagogique en adaptation scolaire, Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke	2009
Karsenti, Anne-Frédérique	Directrice, écoles Le Prélude, Kinojévis et de Bellecombe, Commission scolaire de Rouyn-Noranda	2011
Laterreur, Nancy	Psychoéducatrice, Commission scolaire de la Riveraine	2011
Martini, Dominic R.	Directeur, Conseil de la formation des maîtres, Université Concordia	2010
Miron, Diane	Consultante	2011
Paradis, Louise	Directrice des Services éducatifs, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2011
Soucy, Karine	Enseignante, école de l'Étoile-Filante, Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup	2010
Talbot, Diane	Enseignante, école De La Petite-Bourgogne, Commission scolaire de Montréal	2010
Tremblay, Joane L.	Conseillère pédagogique en français, Commission scolaire de la Capitale	2009
Whittom, Lucette	Commissaire, Commission scolaire des Affluents	2009

COORDONNATRICE
Poste vacant

* Au 31 mars 2009.

Les membres de la Commission de l'enseignement secondaire*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Ibrahim, Amir	Président de la Commission, membre du Conseil	
Beer, Ann	Enseignante, Cégep John Abbott	2009
Blain, Marie	Conseillère pédagogique, Cégep Marie-Victorin	2009
Boily, Paul-André	Directeur, école secondaire Chanoine-Beaudet, Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	2011
Bouchard, Anik	Conseillère pédagogique et enseignante, Polyvalente Benoît-Vachon, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	2010
Girard, Isabelle	Directrice adjointe, Services éducatifs, Commission scolaire de la Jonquière	2011
Godin, Pierre-André	Psychoéducateur, école secondaire Eulalie-Durocher, Commission scolaire de Montréal	2011
Lamontagne, Huguette	Enseignante, école secondaire Les Etchemins, Commission scolaire des Navigateurs	2011
Nakkach, Brahim	Président du conseil d'établissement, école St-Noël-Chabanel, Commission scolaire de Montréal	2011
Ouellet, Martine	Directrice adjointe, responsable de l'adaptation scolaire, polyvalente La Samare, Commission scolaire des Bois-Francs	2010
Ouellette, Claudine	Enseignante ressource en gestion de classe, école secondaire Antoine-de-St-Exupéry, Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	2009
Parent, Jean-François	Directeur, école secondaire Paul-Hubert, Commission scolaire des Phares	2009
Rhainds, Mélanie	Conseillère pédagogique, Commission scolaire de la Capitale	2010

COORDONNATRICE
Richard, Francine

* Au 31 mars 2009.

Les membres de la Commission de l'enseignement collégial*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Henderson, Keith W.	Président de la Commission, membre du Conseil	
Blackburn, Éric	Directeur général, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2011
Brunet, Patrick	Directeur adjoint à la direction des études, responsable du cheminement scolaire et des ressources didactiques, Cégep de Saint-Laurent	2011
Dedic, Helena	Enseignante en physique, Collège Vanier	2010
Desautels, Luc	Chercheur et professeur de philosophie, Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption	2010
Filion, Anne	Directrice des études, Cégep de Limoilou	2009
Larose, Simon	Professeur, Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval	2010
Lemieux, Philippe	Enseignant en arts et lettres, Cégep de Saint-Jérôme	2009
Muckle, Christian	Directeur général, Cégep de Trois-Rivières	2011
Poirier, Sophie	Conseillère d'orientation et aide pédagogique individuelle, Collège Jean-de-Brébeuf	2010
St-Amour, France	Enseignante en techniques d'éducation spécialisée, Cégep Marie-Victorin	2011
Tremblay, Jean-Yves	Conseiller pédagogique, Cégep de Sainte-Foy	2009
Tremblay, Stéfanie	Étudiante et présidente, Association générale des étudiantes et des étudiants, Cégep de Jonquière	2009
Veilleux, Marie-Claude	Directrice adjointe des études, Cégep de l'Outaouais	2009
Wadham, Gaye	Aide pédagogique individuelle, directrice adjointe section anglophone, Cégep de la Gaspésie et des Îles	2009

COORDONNATEUR
Moffet, Jean-Denis

* Au 31 mars 2009.

Les membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Robaire, Bernard	Président de la Commission, membre du Conseil	
Beauregard, Robert	Doyen, Faculté de foresterie et de géomatique, Université Laval	2009
Bélanger, Philippe-Edwin	Responsable de programmes, Fonds de recherche sur la nature et les technologies	2011
Blondin, Denyse	Professeure, responsable du programme court de 2e cycle en pédagogique musicale, Faculté des arts, Université du Québec à Montréal	2010
Delisle, Sylvain	Doyen des études de premier cycle, Université du Québec à Trois-Rivières	2011
Demers-Payette, Olivier	Étudiant au doctorat en santé publique, Département d'administration de la santé, Université de Montréal	2009
Giroux, Philippe-Olivier	Étudiant à la maîtrise en physique, Université de Sherbrooke	2009
Lavigne, Gilles	Professeur et doyen, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal	2011
Lenoir, Yves	Titulaire, Chaire de recherche du Canada sur l'intervention éducative, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2010
Lequin, Lucie	Professeure titulaire, Études françaises, Université Concordia	2009
Smith, Michael R.	Professeur titulaire, Département de sociologie, Université McGill	2009
Thériault, Jacques	Chargé de cours, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Rimouski	2011
Tremblay, Marielle	Professeure titulaire, Département des sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi	2011

COORDONNATRICE
Julien, Mélanie

* Au 31 mars 2009.

Les membres de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Doray, Pierre	Président de la Commission, membre du Conseil	
Balloffet, Pierre	Professeur agrégé, HEC Montréal	2011
Chabot, Mariette	Directrice à la retraite, Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, Commission scolaire des Phares	2009
Charest, Jean	Professeur titulaire, École de relations industrielles, Université de Montréal	2009
Cisneros, Manuel	Conseiller en emploi, Centre d'appui aux communautés immigrantes (CACI)	2010
Désilets, Esther	Conseillère syndicale, Service éducation, Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ)	2010
Dubeau, Chantal	Directrice de la formation professionnelle, Commission de la construction du Québec	2009
Jolicœur, Marie	Enseignante, Techniques d'éducation à l'enfance, superviseure et coordonnatrice de stage de groupe, Cégep de Sainte-Foy	2009
Morin, Denis	Directeur de la formation continue, Collège François-Xavier-Garneau	2010
Nolet, Robert	Directeur adjoint, Commission scolaire de la Capitale	2011
Poulin N., André	Directeur du Centre d'éducation des adultes de Beauceville, Sainte-Justine et Saint-Prosper, Commission scolaire Beauce-Etchemin	2011
Rebeyrol, Marc	Directeur, Centre de l'éducation des adultes, Commission scolaire Pierre-Neveu	2009
St-Pierre, Richard	Conseiller pédagogique, Collège François-Xavier-Garneau	2011

COORDONNATRICE
Gobeil, Isabelle

* Au 31 mars 2009.

5.2 Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010*

Nom	Fonction
Robertson, J. Kenneth	Président du Comité, membre du Conseil
Bernatchez, Jean	Professeur, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Rimouski
Gavrancic, Ana	Membre du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, étudiante au doctorat en psychologie, Université de Sherbrooke, Centre de recherche – Intervention en santé des organisations (CRISO)
Justras, France	Professeure, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke
Malenfant, Édouard	Membre du Conseil, directeur général, Externat Saint-Jean-Eudes
Ménard, Denis	Directeur (à la retraite), Groupe développement et partenariat, Cégep de Saint-Jérôme
Miron, Diane	Membre de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, consultante, parent
Mitchell, Bonnie	Directrice d'école primaire, Commission scolaire New Frontiers, St. Willibrord et centre d'apprentissage communautaire
Payeur, Christian	Président du conseil d'administration du Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec, directeur général de la Fondation Monique-Fitz Back
Rouillier, Nicole	Directrice générale, Cégep Marie-Victorin
Turcot Lefort, Nancy	Coordonnatrice des services complémentaires (à la retraite)
Turgeon, Marc	Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, Université du Québec à Montréal
Veillette, Suzanne	Chercheuse, Groupes ECOBES, Cégep de Jonquière
Vézina, Alain	Membre du Conseil, directeur général adjoint, Commission scolaire des Affluents

COORDONNATRICE
Mainville, Suzanne

* Au 31 mars 2009.

5.3 Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008**

Nom	Fonction
Roy, Jean A.	Président du Comité, membre du Conseil
Arsenault, Diane	Membre du Conseil, directrice générale, Commission scolaire des Îles
Beaudoin, Josée	Directrice, bureau de Montréal, Centre francophone d'informatisation des organismes (CEFRIO)
Boily, Martine	Membre du Conseil, membre du conseil d'établissement de l'école primaire Holland, Commission scolaire Central Québec
Brassard, Diane	Coordonnatrice de l'enseignement, Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Canuel, Ronald	Membre de la Commission de l'enseignement secondaire, directeur général, Commission scolaire Eastern Townships
Faguy, Éric	Directeur, écoles Leventoux et Lestrat, Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Huot, Michel	Enseignant, Cégep Beauce-Appalaches
Lafontaine, Danielle	Professeure, Département d'études régionales, Université du Québec à Rimouski
Lévesque, Claudie	Conseillère syndicale, Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation, Montréal
Tessier, Serge	Directeur général, Collège de Saint-Jérôme
Trudel, Louise	Directrice générale, Collège Shawinigan

COORDONNATRICE PAR INTÉRIM
Riopel, Marie-Claude

** Les activités de ce comité ont cessé au moment de l'adoption du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2006-2008 intitulé *L'éducation en région éloignée : une responsabilité collective.*

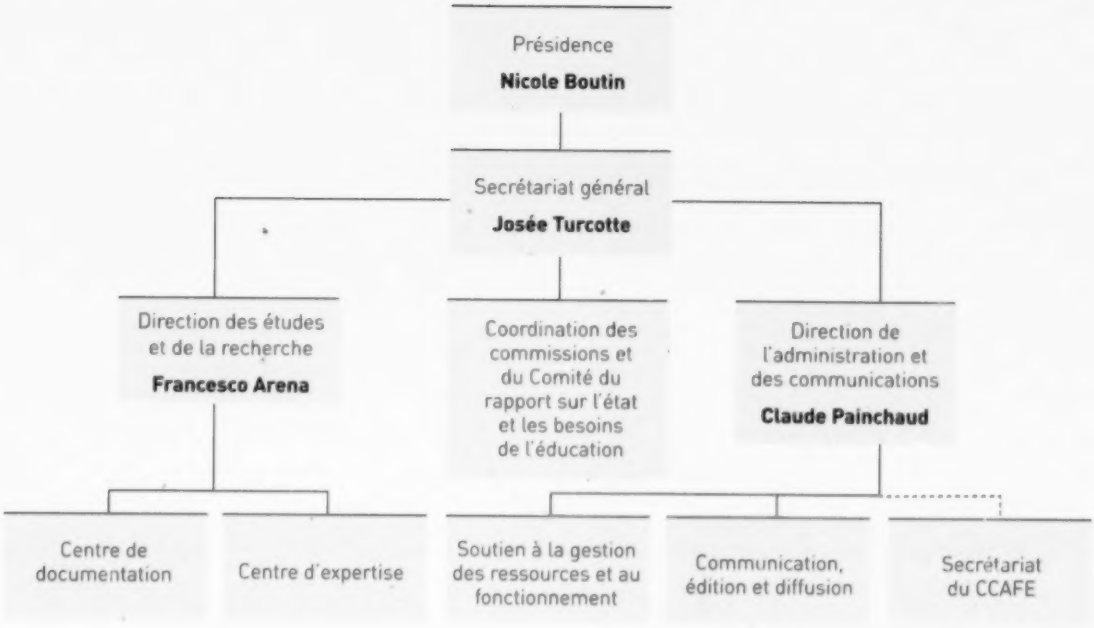
5.4 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Stymest, Judith	Présidente du Comité, directrice, Bourses et service de l'aide financière et de l'accueil des étudiants étrangers, Université McGill	2010
Badaroudine, Soucila	Protectrice des droits des étudiantes et étudiants, Université de Sherbrooke	2008**
Bouchard, Julie	Étudiante au 1er cycle, École Polytechnique de Montréal	2012
Fréchette, Guy	Vice-président et associé directeur du Québec, Ernst & Young Canada	2008**
Gavrancic, Ana	Étudiante au doctorat en psychologie, Université de Sherbrooke, Centre de recherche – Intervention en santé des organisations (CRISO)	2011
Grondin, Pierre	Directeur, Affaires étudiantes et communications, Cégep de Drummondville	2010
Martin, Robert	Étudiant, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2003**
Pache-Hébert, Catherine	Étudiante à la maîtrise en éducation, Université du Québec à Montréal	2010
Pontbriand, Mimi	Sous-ministre adjointe, Aide financière aux études, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	2011
Richard, Louise-Hélène	Vice-doyenne, Recrutement et communications, secrétaire de faculté, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal	2010
Roussin, Sophie	Analyste, Politiques et réglementation en matière de finances personnelles, Union des consommateurs	2011
Trudeau, Yves	Adjoint administratif, Centre de formation professionnelle des Patriotes, Commission scolaire des Patriotes	2011

COORDONNATEUR
Vigneau, Paul

* Au 31 mars 2009. À cette date, six postes étaient vacants.
** En vertu de l'article 23.3 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

5.5 Le secrétariat



5.6 Les ressources financières

BUDGET ET DÉPENSES (en milliers de dollars)
Exercice se terminant le 31 mars 2009

	Crédits votés	Budget modifié	Dépenses
Rémunération Traitements	1 943,2	1 900,2	1 897,8
Fonctionnement	602,5	709,2	708,8
Amortissement	13,3	13,3	10,8
Total budget de dépense Total partiel	2 559,0	2 622,7	2 617,4
Immobilisations	20,0	20,0	20,0
TOTAL BUDGET DE DÉPENSES ET D'IMMOBILISATIONS	**2 579,0**	**2 642,7**	**2 637 ,4**

Annexes

Indicateurs 2008-2009 au regard du Plan stratégique 2007-2011 du Conseil supérieur de l'éducation

ENJEU
La qualité de la formation et la réussite éducative pour tous dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie

Orientation 1
Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes.

AXE : LE SYSTÈME D'ÉDUCATION DANS SON ENSEMBLE

Objectif 1
Proposer une vision de la qualité et de la continuité des services éducatifs dans l'ensemble du territoire québécois, en prenant notamment en compte les finalités de l'éducation, les défis de l'évolution démographique et la diversité des besoins des milieux.

- Rapport 2006-2008 sur l'état et les besoins de l'éducation intitulé *L'éducation en région éloignée : une responsabilité collective*
- Rapport 2008-2010 sur l'état et les besoins en éducation sur le thème de l'éducation pour l'inclusion

Objectif 2
Proposer une vision de l'éducation des adultes et de la formation continue qui tienne compte à la fois des besoins et des capacités des adultes ainsi que des défis de la société québécoise.

- Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner
- Avis sur la réponse du réseau de l'éducation aux besoins des entreprises et aux besoins de formation continue de leur personnel

AXE : L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Objectif 3
Promouvoir une formation qui favorise le plein développement des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés, et qui mobilise tous les acteurs de l'école et de la communauté.

- Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner
- Avis sur les devoirs et les leçons à l'école primaire

AXE : L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Objectif 4
Promouvoir une formation de base commune et des services éducatifs qui favorisent la réussite des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés.

- Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner
- Avis sur les besoins des jeunes du secondaire

ENJEU
Le devenir et l'adaptation de l'enseignement supérieur

Orientation 2
Favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société.

AXE : L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Objectif 5
Proposer une vision de l'enseignement collégial qui lui permette de mieux répondre aux réalités et aux besoins éducatifs des étudiants, en tenant compte des défis de la société québécoise.

- Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales
- Avis sur l'articulation entre le secondaire et le collégial, notamment dans le cadre du renouveau pédagogique

AXE : L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE UNIVERSITAIRES

Objectif 6
Proposer une vision de l'université qui lui permette de jouer pleinement son rôle en matière de formation, d'avancement des connaissances et de service à la collectivité.

- Avis *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*
- Avis sur la formation universitaire aux cycles supérieurs

ENJEU
Le pouvoir d'influence du Conseil

Orientation 3
Soutenir et accroître la capacité d'influence de même que la notoriété du Conseil.

AXE : LA FONCTION DU CONSEIL

Objectif 7
Soutenir la fonction du Conseil de collaborer avec la ministre.

- Recours à des mécanismes de communication diversifiés avec la ministre
- Consolidation de la mise en œuvre des modifications apportées en 2006 à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation
- Soutien de la capacité du Conseil à réaliser son mandat par une gestion prévisionnelle de ses membres et de ceux de ses commissions et de ses comités : suivi continu de la composition des instances du Conseil et consultation des organismes pour l'obtention de candidatures

Objectif 8
Soutenir la fonction du Conseil d'écoute des acteurs de l'éducation et de la population.

- Mise en commun des priorités en éducation : assemblée plénière
- Consultations de différents acteurs lors de la préparation des avis et rapports
- Rencontre avec des personnes intéressées par l'éducation dans la région de l'Outaouais

AXE : LE POUVOIR D'INFLUENCE DU CONSEIL

Objectif 9
Accroître l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population.

- Intérêt des médias, principalement les journaux, la radio et la télévision, suscité par la production de matériel de qualité et de plans de diffusion efficaces
- Intérêt suscité par ses publications (nombre d'exemplaires et de téléchargements)
- Portée de ses publications (nombre de demandes de présentation, nombre de mentions dans les médias ou dans les lois et les règlements)

Objectif 10
Améliorer les outils de recherche et d'analyse du Conseil en vue de développer une vision globale à moyen et à long terme de l'éducation.

- Poursuite d'une démarche d'exploration des processus de veille en éducation en vue d'enrichir la préparation des avis et des rapports
- Mise en œuvre des collaborations pertinentes avec des lieux de recherche et de transfert en éducation

AXE : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objectif 11
Poursuivre une gestion du personnel qui assure le maintien et le développement de l'expertise du Conseil tout en respectant les objectifs à moyen et à long terme de la modernisation de l'État.

- Embauche et remplacement de personnel
- Activités de transfert des connaissances, de formation et de perfectionnement
- Activités de reconnaissance des réalisations du personnel

Sommaire de la planification stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2007-2011)

Mandat du Comité et rapport avec le Conseil supérieur de l'éducation

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, un organisme rattaché administrativement au Conseil supérieur de l'éducation, est chargé de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question que celle-ci lui soumet relativement :

- aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière;
- aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à de tels services;
- aux mesures ou aux politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

Le Comité peut également saisir la ministre de toute question relative à sa compétence.

Enjeu

Améliorer le dispositif d'aide financière aux études en vue de contribuer à l'accessibilité ainsi qu'à la réussite des études professionnelles, collégiales et universitaires.

Orientation

Proposer une vision globale de l'accessibilité financière aux études et recommander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport diverses mesures susceptibles d'améliorer le dispositif québécois d'aide financière aux études.

Axe d'intervention	Objectif	Indicateurs
Le système d'aide financière aux études dans son ensemble	**Objectif 1** S'appuyer sur une vision globale du système d'aide financière pour proposer des mesures qui cherchent à améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études.	Avis d'initiative portant sur l'accessibilité financière à l'éducation tout au long de la
La réglementation des droits de scolarité et des autres droits	**Objectif 2** En continu, analyser le débat public sur les droits de scolarité et les autres droits, incluant les frais institutionnels obligatoires, et répondre aux demandes d'avis.	Avis sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités québécoises Avis sur les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers Avis sur les droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens
Les programmes d'aide financière aux études	**Objectif 3** En continu, repérer de nouvelles mesures pouvant s'appliquer au Québec et répondre aux demandes d'avis.	Avis sur l'indexation des programmes d'aide financière aux études Avis sur une mesure relative aux réservistes des Forces canadiennes
Les mesures fiscales liées aux études	**Objectif 4** Analyser l'incidence des dépenses fiscales sur l'accès aux études.	Étude exploratoire réalisée à cet effet
L'influence du Comité	**Objectif 5** En continu, mesurer l'intérêt pour les publications du Comité consultatif sur l'aide financière aux études et l'incidence des recommandations.	Compte rendu de l'incidence des recommandations du Comité et de l'intérêt suscité par ses publications dans le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation

Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation

Objet et champ d'application

1 Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (L.R.Q., c. M-30, r. 0.1[1]), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du Conseil supérieur de l'éducation.

Sont considérés comme administrateurs publics la présidence et les membres du Conseil nommés par le gouvernement. Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation s'applique également aux membres des commissions et des comités du Conseil.

Principes d'éthique

2 Les membres ainsi nommés sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.

3 Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

4 Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

5 Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil le ou la titulaire de la présidence et, dans certains cas d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Ils s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

6 Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

7 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

8 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

9 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte une charge publique à temps plein.

1. Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Conflits d'intérêts

10 Les membres doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

11 Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

12 Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.

13 Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

14 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil ne peut, en tant qu'administrateur d'État, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

15 Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Exclusivité de service

16 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.

17 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil, peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

18 Il est interdit aux membres de divulguer, après avoir terminé leur mandat, une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19 En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

20 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

21 Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

22 L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

23 Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

24 La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

N. B. : Le présent document remplace le Code d'éthique et de déontologie révisé à la 558e réunion du Conseil supérieur de l'éducation, le 11 mai 2007.

Formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation.

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____

Code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Objet et champ d'application

1 Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998[1]), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

2 Sont administrateurs publics les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études nommés par le gouvernement, soit le ou la titulaire de la présidence et les autres membres. Le Code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du Comité.

Principes d'éthique

3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative à l'accessibilité financière aux études et pour s'acquitter des responsabilités attribuées au Comité par la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (article 23.1). À ce titre, les membres du Comité sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.

4 Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

5 Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel.

Relations avec le public

6 Seuls peuvent agir ou parler au nom du Comité le ou la titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Comité ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Ils s'en tiennent à l'explication des positions du Comité.

Neutralité

7 Les membres du Comité doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Comité, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

8 Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

9 Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

10 Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte son élection à une charge publique à temps plein.

1. Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Conflits d'intérêts

11 Les membres du Comité doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

12 Les membres du Comité ne peuvent utiliser, à leur profit ou au profit de tiers, l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Comité.

13 Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Comité dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas du ou de la titulaire de la présidence, de la rémunération à laquelle il ou elle a droit dans le cadre de ses fonctions.

14 Les membres du Comité ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

15 Le ou la titulaire de la présidence, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

16 Tout autre membre du Comité qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Comité doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Comité et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Après-mandat

17 Il est interdit aux membres du Comité, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Comité ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

18 En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

19 Le ou la titulaire de la présidence du Comité est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il ou elle doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

20 Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente pour permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

21 L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

22 Suivant la conclusion que le membre du Comité a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

23 La sanction imposée est soit la réprimande, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

N. B. : Le présent document remplace le Code d'éthique et de déontologie adopté à la deuxième réunion du Comité, le 19 avril 2000.

Formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____

Conseil supérieur
de l'éducation
Québec

50-0190